

<i>Deliverable n°</i>	D7
Titre du <i>deliverable</i>	Rapport préliminaire sur les études de cas en terme de processus décisionnel
Tâche n°	1.2.
Leader de la tâche	CUGS
Partenaires de la tâche	CUGS, IN SITU, ICUB, AVEC, ICOMOS, RAVA, ENGLISH HERITAGE, IN EXTENSO, UAM
Auteurs	Catherine Zwetkoff, Tatiana Hachimi
Date	Mai 2004

Ce *deliverable* est produit dans le cadre du projet APPEAR financé par :  
Commission européenne, DG Recherche  
5° Programme-Cadre, Énergie, Environnement et Développement durable,  
Action-clé 4 : ville de demain et patrimoine culturel,  
4.2.3. : pour une meilleure intégration du patrimoine culturel dans la ville  
Contrat : EVK4-CT-2002-00091

### ***Résumé***

Le *deliverable D7* est consacré à une étude de cas préliminaire du Rose Theatre à Londres. Ce travail de terrain permet d'accéder à une information fouillée des moments clés de la vie d'un projet d'accessibilité. L'information a été recueillie au cours d'entretiens semi-directifs avec des acteurs directement impliqués dans le projet de mise en valeur du site, mais aussi à travers une étude approfondie du dossier de presse du Rose Theatre ou encore à travers divers textes, ouvrages et monographies consacrés au site. L'analyse de ces données a permis de dégager une série d'obstacles comme la multiplication des acteurs, le manque de communication, un climat conflictogène... qui ont ralenti, voire par moment entravé la poursuite du projet. L'ensemble de ces données est destiné à alimenter la base empirique des recommandations qui seront formulées dans le guide APPEAR.

## Table des matières

<b>1. Introduction .....</b>	<b>5</b>
1.1. L'objectif du rapport préliminaire.....	5
1.2. Mise en perspective.....	5
1.3. Le plan du rapport préliminaire.....	7
<b>2. Méthodologie.....</b>	<b>8</b>
2.1. La démarche qualitative .....	8
2.1.1. La part d'induction.....	8
2.1.2. Le double objectif de la démarche .....	9
2.2. La méthode des études de cas .....	11
2.2.1. Le nombre et le type de cas.....	11
2.2.2. L'étude de cas : une enquête ethnographique, soumise à un certain nombre d'exigences.....	12
2.3. La méthode comparative .....	15
2.3.1. La comparaison verticale et horizontale : un outil de présentation des données, d'interprétation et de validation des hypothèses explicatives.....	15
2.3.2. Les trois orientations de l'analyse comparative.....	16
2.3.3. L'analyse culturelle.....	18
2.4. Les techniques d'observation .....	18
<b>3. Les Résultats .....</b>	<b>19</b>
3.1. La spécificité du Rose Theatre par rapport aux autres cas d'études .....	19
3.2. Historique du Rose .....	19
3.2.1. Chronologie.....	19
3.2.2. Dernier état de la question sur le Rose proprement dit - Janvier 2004 .....	29
3.3. Analyse diachronique et synchronique .....	30
3.3.1. Un bref historique du quartier de Bankside, l'environnement local du Rose... ..	30
3.3.2. La société britannique .....	31
3.3.3. Les protagonistes.....	32
3.3.4. Analyse préliminaire du processus décisionnel .....	35
3.3.4.1. Les moments clé du processus décisionnel .....	35
3.3.4.1.1. La décision d'excaver.....	35
3.3.4.1.2. La découverte de vestiges significatifs.....	36
3.3.4.1.3. La décision de préserver les vestiges in situ .....	36
3.3.4.1.4. La décision de mettre un site à la disposition du public.....	37
3.3.4.1.5. Les éléments de récurrence .....	37
3.3.4.2. Nature et catégorie des décisions .....	38
3.3.4.2.1. La construction du conflit à propos de la gestion du risque archéologique .....	38
3.3.4.2.2. Le passage de la sphère privée à la sphère publique.....	40
3.3.4.2.3. L'instruction du projet : un processus bien balisé, planifié ou un processus plutôt informel « aléatoire » ?.....	45
3.3.4.2.3.1. Le modèle décisionnel.....	45
3.3.4.2.3.2. La culture du projet .....	46
3.3.4.2.3.3. Les dispositifs de coordination.....	47
3.3.4.2.4. Le rôle des controverses .....	47
3.3.4.2.4.1. La controverse juridique.....	49
3.3.4.2.4.2. La controverse sur le programme.....	50

3.3.4.2.4.3. Une innovation dans le dispositif de coordination : le PPG 16..... 53

<b>4. Conclusion provisoire : les prochaines étapes .....</b>	<b>59</b>
<b>5. Personnes interviewées .....</b>	<b>60</b>
<b>6. Bibliographie.....</b>	<b>61</b>

## **1. Introduction**

### **1.1. L'objectif du rapport préliminaire**

Ce rapport préliminaire comporte la présentation des premiers résultats d'une étude portant sur le cas du Rose Theatre à Londres. L'objectif est de mettre ces résultats en discussion aussi en amont que possible au sein du Consortium de recherche et du Groupe de Conseil.

Les résultats préliminaires portent sur l'analyse diachronique des données se rapportant au Rose Theatre et une ébauche d'analyse synchronique sous forme de questions de recherches qui confirment, affinent ou effacent les propositions faisant partie de la grille d'observation et d'analyse clôturant la tâche 1.1.

La mise en discussion proposée est un corollaire à la fois de la nature de l'objet et de la démarche scientifique adoptée.

L'objet est par définition complexe. Le choix du cas étudié en premier, un choix délibéré – voir infra, les critères de sélection des cas – accentue d'ailleurs cette complexité. La problématique du projet d'accessibilité est aussi innovante. On ne s'étonnera donc pas que la littérature sur cet objet de recherche soit rare.

Le cahier des charges de la recherche comporte des études de cas. On a donc adopté une approche ethnographique qualitative, en phase avec la démarche caractérisant la tâche 1.1. Inspirée par la démarche développée initialement par des anthropologues étudiant des sociétés culturellement distantes, cette approche ethnographique est traditionnellement très exigeante en temps et en ressources humaines. Il n'est pas rare en effet qu'elle réclame de longs mois ou mêmes des années d'immersion et/ou un bataillon de chercheurs sur le terrain.

En raison de sa complexité, l'objet de recherche pose donc des questions transversales qui appellent une approche multidisciplinaire, des « regards croisés », a fortiori en l'absence d'une littérature de « référence ». La mise en discussion proposée représente dès lors une sorte de raccourci palliant les contraintes temporelles, financières, et scientifiques qui sont les nôtres par rapport aux « standards » de la recherche ethnographique qualitative classique. C'est à la condition de susciter des interactions à propos des premiers résultats et de l'orientation prise par leur analyse que l'on a le plus de chances d'obtenir une information valide et fiable sur le cas étudié mais aussi d'affiner la grille d'observation et d'analyse qui sera appliquée à l'étude des cas ultérieurs à des fins exploratoires et de validation.

### **1.2. Mise en perspective**

Cette tâche prolonge la première étape de notre recherche qui a consisté à faire émerger les questionnements des acteurs à propos des projets d'accessibilité, à appréhender aussi complètement que possible la problématique du projet d'accessibilité à partir de ce qu'en disent ses acteurs. L'analyse des données fut structurée par une série d'interrogations. Quelles sont les questions que se posent les acteurs à propos du projet d'accessibilité ? Quelles sont les dimensions du problème qu'ils discernent ? Qu'est ce qui est neuf ? Quelles sont les limites du problème posé par un tel projet ? Dans quelle(s) sphère(s) ce problème s'exprime-t-il (technique, sociale, politique, scientifique, etc.) ? etc.

Concrètement, l'absence de littérature scientifique sur la problématique du projet d'accessibilité liée à sa nouveauté, explique que les personnes interviewées ne se soient pas contentées de réponses « standard » mais se soient engagées dans une réflexion sur la problématique au fil de l'interview. La richesse des informations ainsi obtenues explique que la tâche 1.1. dépasse très largement l'objectif beaucoup plus restreint qui lui était initialement assigné, à savoir : l'identification des besoins des utilisateurs.

Le produit de la tâche 1.1. est finalement un « état des lieux », certes toujours provisoire et non exhaustif, du sens que donnent les utilisateurs potentiels des résultats de la recherche au concept de projet d'accessibilité, à ses enjeux, à leurs attentes, à la pertinence et à l'efficacité de leurs pratiques actuelles et des pratiques innovantes ainsi des questions qui apparaissent comme autant de pistes à explorer.

Cet état des lieux constitue le premier point de passage obligé, un premier fondement, tout à fait empirique et inductif, des questions de recherche qui ont guidé la sélection des cas à étudier et qui orientent, dans un premier temps en tout cas, le contenu des études de ces cas (une première grille d'analyse). Les études de cas s'attachent en effet à répondre aux questions issues de l'analyse menée dans la tâche 1.1., en faisant d'abord le tri entre les questions pertinentes et celles qui ne le sont pas dans le contexte étudié, entre les questions importantes et celles qui le sont moins (économie de la recherche)<sup>1</sup>.

L'étape suivante – l'objet de ce rapport – consiste en une analyse préliminaire longitudinale (diachronique) des problèmes et des décisions qui jalonnent l'évolution du projet du Rose Theatre. On recherche les moments clé de la vie du projet ainsi que les dimensions contextuelles dont on fait l'hypothèse qu'elles interprètent ces moments clé, leur donnent du sens.

Il s'agit d'une étape critique car, outre le fait qu'elle représente la synthèse des résultats d'une première « vague » d'informations sur le cas très complexe du Rose Theatre, elle prépare aussi les deux autres études de cas (communs) : Vesunna, Musée gallo-romain à Périgueux et les Museos del Foro, del Puerto Fluvial, de las Termas Públicas et del Teatro de Caesaraugusta à Saragosse. En effet, les données collectées à la faveur du cas du Rose Theatre nous permettront d'approfondir la grille de questions initiale et de procéder ainsi à une analyse détaillée des processus décisionnels dans les deux autres cas. Après une analyse verticale, les trois cas seront soumis à une analyse horizontale pour élaborer une « typologie » des processus décisionnels. Il s'agira de mettre en évidence par la méthode comparative les régularités/singularités observables au niveau des processus décisionnels – moments clé, acteurs, réseaux, dynamique sociale et les impacts de ces processus sur l'évolution des cas – en identifiant les régularités/singularités qui font systématiquement la différence entre projets « réussis » et projets « ratés ». Ces régularités/singularités alimenteront les recommandations finales relatives aux dispositifs de décision et de l'évaluation des impacts socioculturels dont la pertinence et l'urgence seront induites de l'analyse comparative des cas.

---

<sup>1</sup> Sans doute le choix des études de cas a-t-il pris en compte les questions telles qu'elles découlent de l'état des lieux à l'issue de la tâche 1.1. Mais si l'on s'attend à ce que ces questions soient dans l'ensemble pertinentes, elles le seront sans doute à des degrés divers, selon les cas.

### **1.3. Le plan du rapport préliminaire**

Outre l'introduction, ce rapport comporte deux parties et une conclusion. La première partie porte sur le cadre méthodologique – la démarche qualitative telle qu'elle est appliquée à ce stade de la recherche, la méthodologie de l'étude de cas, la méthode comparative et les outils de collecte des données. La seconde partie est consacrée à la présentation des résultats et de leur interprétation – narration descriptive de l'historique du cas, analyse diachronique et synchronique. Enfin, la conclusion proposera quelques pistes de réflexion pour la suite de la recherche.

## 2. Méthodologie

Le choix de la démarche et celui des outils d'observation sont interdépendants. La démarche qualitative est liée à la nature des données empiriques qui dépend, elle-même, des outils de collecte. Le choix de ces outils ou techniques est cependant déterminé pour beaucoup par le caractère plus ou moins inductif de la démarche de recherche elle-même.

Quelle est la part d'induction de la démarche qualitative mobilisée dans le contexte de cette étape de la recherche ? En quoi se différencie-t-elle, d'une part, de la démarche quantitative et, d'autre part, de la démarche qualitative appliquée dans la tâche 1.1. ?

La présentation de la méthodologie se fera donc en deux temps. Il s'agit dans en premier temps de décrire très brièvement les objectifs de la démarche qualitative adoptée dans cette étape de la recherche, et de préciser, dans un deuxième temps, les moyens, les séquences de notre démarche, ses avantages et ses limites ou inconvénients, à savoir ceux qui caractérisent les études de cas et la démarche comparative.

### 2.1. La démarche qualitative

Quels sont les outils méthodologiques utilisés ainsi que les éléments validant et invalidant ces outils ?

#### 2.1.1. La part d'induction

La démarche qualitative a été présentée dans ses grandes lignes dans le *deliverable* D4. On y renvoie donc le lecteur. Il nous suffit de rappeler pour les besoins de la présentation de ce rapport que la démarche qualitative et la démarche quantitative, deux idéaux type de la recherche en sciences sociales, se distinguent, entre autres, par la place faite à la démarche inductive.

Alors que notre démarche dans la tâche 1.1. s'est voulue aussi inductive que possible<sup>2</sup>, elle l'est dans une moindre mesure dans cette tâche ci.

---

<sup>2</sup> La part inductive de notre démarche vient de ce que nous avons tenté de construire les catégories à partir des unités de sens contenues dans le discours des acteurs, tout en restant aussi près que possible de la signification donnée par les acteurs en situation. Elle vient aussi de ce que seule la démarche inductive, en l'absence d'un modèle théorique « prêt à l'emploi », est mobilisée pour avancer des hypothèses quant aux interrelations entre les catégories.

Il n'en reste pas moins vrai que, même en choisissant de rester le plus longtemps possible dans la démarche inductive, nous engageons des « bouts de théorie » lors de la construction des catégories à partir des unités de sens et de la mise en relation de ces catégories (voir D4, point 2.1.4.).

Ces bouts de théorie sont des points de passage obligés car l'interprétation des données commence dès le stade de la réduction/sélection des données. Et ces bouts de théories ne sont pas tous inductifs car nos hypothèses « théoriques » sont inévitablement cadrées par nos expériences antérieures, nos centres d'intérêts, etc., expliquant ainsi que l'interprétation des données soit déjà teintée d'une certaine subjectivité. Les détracteurs de la démarche qualitative parlent d'ailleurs de « boîte noire ». Sans doute cette dimension n'est-elle pas absente mais son effet n'est pas tant de mettre en question la validité de l'interprétation que de rendre critique la question de sa reproductibilité. La solution à ce problème réside dans le critère de pertinence : l'interprétation gagne à être mise en discussion au sein du groupe des répondants. (voir D4, note 6)

Certes, il s'agit encore d'une étude essentiellement exploratoire, en l'absence de littérature scientifique sur l'objet – le dispositif et le processus de décision à propos de la mise en valeur du Rose Theatre. Mais à ce stade, on n'en est plus à découvrir la problématique avec les personnes interrogées comme c'était le cas pour la tâche 1.1. ... Cette dernière a en effet abouti à une série de propositions analytiques qui dépassent d'ailleurs la stricte définition des besoins des utilisateurs finaux, témoignant ainsi du fait que la problématique du projet d'accessibilité est en construction, qu'elle est complexe, qu'elle mobilise les acteurs interrogés qui nous ont en quelque sorte livré leurs représentations des problèmes posés par le projet d'accessibilité avant d'évoquer les difficultés – obstacles ou contraintes – à la concrétisation de projets de ce type. Ces informations ont été « réduites » afin d'en dégager un fil conducteur sous forme de propositions analytiques dont il s'agit maintenant d'éprouver la pertinence. Concrètement, le matériau empirique venant des études de cas sera lu et interprété en dégagant les passages a priori intéressants eus égard aux objectifs de connaissance que l'on poursuit, ces objectifs étant d'abord dictés par la problématique et les hypothèses de départ formulées au terme de la tâche (voir D4).

Dans un premier temps – la première des études de cas – la grille d'analyse est donc appliquée telle quelle. Par la suite, elle s'enrichira du matériau empirique collecté dans la première étude de cas, puis les suivantes au fur et à mesure que le matériau collecté confirme, infirme ou encore complexifie la grille de départ. Le processus reste itératif car les données collectées enrichissent la grille d'analyse et inversement.

Le travail d'interprétation et d'analyse n'est donc pas fondamentalement différent de celui qui est réalisé dans le cadre d'une recherche tout à fait inductive. Il en diffère cependant quelque peu parce qu'il y a eu une explicitation d'un cadre d'analyse, de concepts et d'hypothèses a priori intéressants à utiliser. On dispose d'un cadre théorique qui commande dès lors une stratégie de collecte des données et qui offre par la suite une première grille d'analyse.

Cependant, ce cadre et cette grille doivent être éprouvés dans leur pertinence au cours d'une première série d'interviews et d'une première analyse des informations collectées. Cette épreuve consiste essentiellement à réajuster les concepts et les hypothèses en fonction d'un aller-retour avec le matériau d'analyse.

### **2.1.2. Le double objectif de la démarche**

Les observations empiriques collectées à propos du Rose Theatre vont nous permettre d'abord d'« oublier » les hypothèses qui se révèlent irrelevantes, de retenir celles qui le sont, et de découvrir celles qui « méritent » plus de recherche. Il s'agit de sérier les questions les plus importantes et urgentes en explorant les dimensions du problème que la recherche veut traiter. En même temps, on opère déjà une validation de notre grille initiale et on prépare les données qui nous serviront pour la validation de la grille finale.

Cette étape de la recherche empirique, relève donc encore de la recherche exploratoire des hypothèses et des propositions analytiques tout en s'engageant sur la voie de leur validation par les observations empiriques. C'est la congruence entre la démarche qualitative et ce deuxième objectif – la validation – qui est la plus controversée. Les limites/ressources de la démarche qualitative font l'objet de beaucoup de débats entre partisans et adversaires de cette stratégie de recherche dès lors qu'elle est appliquée pour rencontrer l'exigence de validation.

L'application de la démarche qualitative s'apprécie en effet fort différemment selon qu'elle relève de la recherche exploratoire ou de la validation.

Quelle que soit la conception de la démarche scientifique, l'étape consistant à formuler des hypothèses reste largement inductive. Elle n'obéit pas à des règles strictes et codifiées. Le chercheur bénéficie en principe d'une grande liberté pour formuler ses hypothèses surtout lorsque son objet est encore peu exploré.

La marge de manœuvre du chercheur se réduit par contre singulièrement lorsqu'il aborde la phase de validation de son modèle théorique. Dans cette orientation méthodologique, la connaissance scientifique a pour condition d'être à la fois soutenue par des observations empiriques et réfutables. Le critère de reproductibilité explique que l'expérimentation soit la méthode idéale – typique de la collecte des informations destinées à « confirmer » ou non le modèle théorique mis à l'épreuve des faits.

On perçoit rapidement la difficulté de cette position lorsque l'objet d'étude relève des sciences sociales. L'expérimentation sociale « en vrai » étant exceptionnelle, la collecte de données standardisées, quantifiables et donc traitables par des outils statistiques, généralisables à la population à laquelle le chercheur entend appliquer son modèle est le substitut par excellence de la méthode expérimentale. Sa faisabilité et la valeur de l'information que l'on retire font l'objet de débats entre les tenants de l'approche quantitative et qualitative. L'objet étudié est évidemment déterminant pour le choix. Il n'est évidemment pas question de rendre compte de ces débats dans le contexte de ce rapport. Les arguments justifiant le choix de la démarche adoptée pour exécuter la tâche 1.1. pour la collecte et l'interprétation des données et la place des données d'enquêtes par rapport à celles des entretiens semi-directifs et de l'entretien focalisé<sup>3</sup> ont d'ailleurs été déjà évoqués dans le rapport portant sur cette tâche. On n'y

---

<sup>3</sup> La démarche qualitative est un sujet complexe. Elle peut avoir des objectifs multiples, engager des activités cognitives diversifiées mais interdépendantes, comprendre, selon l'objectif visé, des étapes plus ou moins nombreuses, et faire l'objet de processus itératifs plus ou moins nombreux. Nous précisons donc ce que nous avons voulu faire, comment nous avons procédé et les étapes qui ont jalonné le processus (sans que celui-ci soit clôturé puisque les études de cas nous permettront de revenir sur le matériau de cette étape pour produire le rapport dans le cadre de la tâche 1.4.).

Concrètement, il arrive souvent que le chercheur mobilise les deux modèles dans une même recherche. L'approche qualitative peut alors être exploratoire, le stade de la « vérification » des hypothèses ainsi induites faisant l'objet d'une approche quantitative. Ce cas de figure peut se rencontrer sans une recherche empirique fondée sur des données d'enquête par questionnaire. Ce dernier gagne à être élaboré en se fondant, entre autres, sur une étude qualitative qui permettra de mieux choisir les questions à poser ou encore les catégories de réponses. La démarche qualitative peut aussi se faire au moment de l'interprétation des données d'enquête pour éclaircir les zones d'ombres, ou encore pour en savoir plus sur l'argumentaire des répondants (voir infra).

La démarche qualitative peut cependant être appliquée depuis le stade de l'exploration d'un nouveau domaine de recherche à celui de la « vérification » des hypothèses de recherche ainsi inférées. Ici encore, bien des nuances sont possibles.

Prenons par exemple des données empiriques qui sont le fruit de dispositifs non standardisés mais bien in situ. Ces données qualitatives peuvent faire l'objet d'un traitement qualitatif ou encore qualitatif/quantitatif selon la posture épistémologique du chercheur.

En adoptant une démarche qualitative inductive poussée à son extrême, le chercheur se refuse à imposer des cadres théoriques a priori. Mais il peut aussi, en se référant à la tradition positiviste, traiter des données qualitatives – c'est à dire des données collectées à l'aide de dispositifs in situ, non standardisés –, calquer la suite de sa démarche aussi fidèlement que possible sur les objectifs et sur la méthode « idéal typique » des sciences nomologiques, l'expérimentation. Il procédera alors à une analyse quantitative de données qualitatives.

reviendra plus dans la mesure où l'on mobilise à nouveau des techniques qualitatives, pour les mêmes raisons, déjà exposées.

On se concentrera par contre sur notre usage de l'approche monographique fondée sur des études de cas se prolongeant par une analyse comparative des cas étudiés pour continuer notre exploration de la problématique du projet d'accessibilité et pour valider nos hypothèses. En ajoutant que l'approche sur le terrain est complétée par une lecture de la littérature scientifique soit pour affiner les concepts jugés pertinents soit pour confronter les premières observations à d'autres études de terrain ou encore à d'autres champs d'études qui ont fait l'objet de théorisations dont on peut faire l'hypothèse qu'elles sont généralisables à notre objet.

## **2.2. La méthode des études de cas**

La tradition qualitative veut que l'on s'éloigne des chemins balisés de la réfutabilité selon Karl Popper pour s'engager dans une démarche beaucoup moins normalisée et donc moins reproductible que ne l'est une démarche s'alignant au maximum sur l'expérimentation. Des chemins moins balisés ne sont toutefois pas synonymes d'improvisation d'amateurs car la tradition de l'étude sur le terrain est bien établie et connue sous la dénomination d'étude ethnographique. Elle aussi a ses règles qui, même si elles laissent plus de flexibilité au chercheur, établissent des garde-fous pour éviter les biais bien documentés au fil des applications de la méthode. Par ailleurs, l'analyse comparative des cas est une démarche largement utilisée. Ses exigences à des fins exploratoires et/ou de validation des résultats doivent être elles aussi prises en compte par le chercheur.

Le recours à l'étude de cas pose plusieurs questions d'ordre méthodologique.

Au moment de sélectionner les cas, il convient d'être attentif aux considérations suivantes :

### **2.2.1. Le nombre et le type de cas**

Ils sont fonction d'un équilibre à trouver entre l'économie de la recherche – ressources disponibles – et les cas préexistants.

- Un petit nombre de cas bien choisis peut fournir une information très riche, l'ajout de nombreux autres cas n'ayant qu'une faible utilité marginale.
- La qualité de la recherche dépend pour beaucoup de l'intensité de l'étude du cas. L'objectif est d'obtenir l'information suffisante pour caractériser et expliquer à la fois les propriétés uniques du cas et celles communes aux autres cas.
- Une fois que la recherche est en cours, la sélection des études de cas suivants devrait idéalement être ajustable aux résultats des études de cas déjà réalisées (puisque la grille d'analyse peut changer).

---

En pratique, la démarche du chercheur en sciences sociales se situe le plus souvent quelque part entre les deux pôles de ce continuum, car le plus souvent son choix est moins une question d'« école » que le fruit d'une négociation entre l'objet de sa recherche, ses ressources – l'existence ou l'absence de théories bien établies –, la nature de ses données, le temps dont il dispose, les compétences mobilisables – et les questions de recherche qu'il se pose ou qui lui sont (im)posées.

- Il n'existe pas de règles bien codifiées pour fixer les critères de sélection. L'expérience montre toutefois que certains types de cas sont plus « productifs » que d'autres. La liste des propriétés des cas productifs n'est pas exhaustive. Les propriétés peuvent se cumuler.
  - *Les cas observables par des étrangers ou de nouveaux venus.* Ces cas sont utiles car ils contribuent à mettre en évidence des caractéristiques qui pourraient autrement passer inaperçues auprès d'un chercheur élevé dans cette culture. Un étranger est probablement sensible à des pratiques qui vont plus moins de soi pour les « locaux ». Sa « curiosité », son étonnement peuvent d'ailleurs attirer l'attention des locaux sur des caractéristiques du cas auxquelles ils ne sont plus sensibles du fait de la quotidienneté de leur expérience (Rose Theatre, Périgueux et Saragosse).
  - *Les cas pour lesquels on dispose d'observations faites par plusieurs analystes.* Un consensus du point de vue de l'interprétation du cas renforce la validité de celle-ci sans constituer pour autant un critère absolu de qualité. On ne peut exclure que tous les observateurs/analystes soient tous affectés d'un même biais (les trois cas communs par définition).
  - *Les cas qui se situent à un moment de transition ou qui ont connu différentes séquences documentées* sont particulièrement riches en information sur les processus de changement et sur les caractéristiques des états successifs du développement du cas, comme à Saragosse.
  - *Les cas déviants, atypiques, « pathologiques ».* Ils apportent de l'information sur les cas les plus « communs », routiniers. L'étude des cas déviants peut aussi mettre en lumière les normes sociales et les pratiques dont ils dévient et mettre en lumière les méthodes par lesquelles des changements peuvent être induits (Rose Theatre).
  - *Les cas complexes.* Les avantages heuristiques des cas complexes, qui s'installent par ailleurs dans la durée, tiennent au fait que leur histoire est jalonnée de controverses qui se nouent et se dénouent, de liens qui se forment entre les acteurs à propos d'objets divers et en évolution, des déplacements qui font que ces cas deviennent positifs ou négatifs, selon le moment où l'on se situe et selon les aspects ou variables pris en compte.
  - *Les cas purs « idéaux », moins compliqués.* Il est souvent utile de formuler des problèmes dans un contexte simplifié (Périgueux).
  - *Le recours à des cas contrastés permet de dépasser le stade descriptif et interprétatif* pour construire les variables susceptibles de rendre compte de ces différences. Les ambitions de l'approche contrastée varient selon que l'on se trouve dans le cas de figure d'une combinaison binaire ou si le nombre de cas contrastés est supérieur à 2 (voir infra).

### **2.2.2. L'étude de cas : une enquête ethnographique, soumise à un certain nombre d'exigences**

Une enquête est dite ethnographique lorsque le chercheur est soucieux de faire le lien entre les faits qu'il observe et des particularités du contexte dans lequel ceux-ci se déroulent, des particularités liées à des contingences historiques ou culturelles. Cet ancrage dans le temps et

dans l'espace n'exclut pas la possibilité, dans un deuxième temps et sur base d'une série d'enquêtes ethnographiques. Bien évidemment, l'application de la méthode ethnographique n'a d'autre ambition ici que d'aboutir à une *théorie locale*<sup>4</sup>.

En revendiquant le statut d'enquête ethnographique, une enquête in situ se voit soumise à trois exigences :

### 1. Le recours à l'enquête empirique

Les phénomènes étudiés ne peuvent être découverts par déduction ou réflexion : ils supposent des observations empiriques.

### 2. Ces observations empiriques sollicitent du chercheur une attitude d'ouverture

On distingue à cet égard les enquêtes in situ où le chercheur peut se conduire de manière non alignée par le dispositif d'enquête et les enquêtes codifiées a priori.

On observe une tension épistémologique entre l'exigence de souplesse liée au principe d'ouverture et celle d'un minimum de méthode, de planification/guidage des conduites inspiré par l'idéal de reproductibilité des événements observés qui domine la démarche des sciences expérimentales et certains courants des sciences sociales dans leur version positiviste. Cette dualité fait partie de la condition générale de l'enquêteur in situ.

Aux deux pôles d'un continuum, certains essaient de standardiser la démarche tandis que d'autres font de l'enquête un terrain ouvert aux aléas. D'autres encore admettent le caractère négocié entre méthode et exigence d'ouverture qui se manifeste sans doute avec plus d'acuité et de visibilité dans le contexte d'une démarche qualitative mais qui n'est pas absente de la démarche scientifique positiviste. Comme l'ont montré les recherches en sociologie de la science qui se sont attachées à étudier le déroulement concret des activités scientifiques, cette négociation est omniprésente, même dans la science la plus soucieuse de reproductibilité. Le suivi des règles standard exige de toute façon des interprétations locales et des aménagements situés, sans doute effacés des rapports scientifiques mais pourtant bien réels (DODIER & BASZANGER, 1997).

À cet égard, l'exigence d'ouverture du chercheur est en phase avec les trois consignes qui guident sa démarche au stade de la recherche exploratoire, lorsqu'il recourt à l'étude de cas : flexibilité, réceptivité et capacité intégrative du chercheur.

#### ▪ Réceptivité et flexibilité

Partant du principe selon lequel la qualité de la recherche qualitative fondée sur l'étude de cas dépend pour beaucoup des débuts de la recherche, l'attitude du chercheur n'obéit pas à des règles strictes mais des maîtres mots qui sont réceptivité et flexibilité.

---

<sup>4</sup> La *théorie locale (grounded theory)*, prônée par Strauss (STRAUSS & CORBIN, 1990) peut également constituer un objectif, dans le prolongement de la description analytique. Une théorie de ce type se construit à partir de données contextualisées, d'une manière inductive. Elle est moins un ensemble de propositions théoriques qu'un processus de transformation de connaissance à partir d'un ensemble de concepts à développer. « L'objectif d'une théorie locale est d'aller au delà de la compréhension des relations (description analytique) et de produire un schéma d'intelligibilité théorique par la mise en évidence à doses variables de relations systémiques, causales, fonctionnelles, des processus » (MAROY, 1995, p. 86).

La recherche est idéalement en constante re-formulation au fur et à mesure que l'information arrive et amène à la formulation de nouvelles hypothèses. Celles-ci peuvent affecter le type de données collectées et même les critères de sélection des cas lorsque des nouvelles hypothèses émergent et nécessitent de nouvelles informations. L'approche est idéalement itérative dans la mesure où de nouvelles questions de recherche peuvent émerger à la suite d'une réévaluation constante des propositions qui se fait au fur et à mesure que de nouvelles données sont produites.

Concrètement, changer de cas ou ajouter de nouveaux cas n'est pas toujours possible pour des raisons d'économie de la recherche et qui plus est dans le cadre d'une recherche planifiée pour cause de cas communs<sup>5</sup>. Cette double contrainte explique les précautions prises lors de la phase de la sélection des cas communs étant entendu que les cas sélectionnés représentent sans doute des compromis par rapport aux questions de recherche forcément très diversifiées des différents partenaires.

- Les capacités intégratives du chercheur

La qualité de la recherche dépend aussi des capacités intégratives du chercheur, c'est à dire de son aptitude à mettre en relations des informations qui lui viennent par bribes et à produire une interprétation unifiée (voir infra le risque de biais totalisant).

Cette dernière consigne est à la source de beaucoup de critiques qui voient dans l'approche des études de cas une sorte de technique projective dont les conclusions reflètent les prédispositions du chercheur plutôt que l'objet de l'étude. Même si ce reproche est souvent justifié, il ne pose pas vraiment un problème tant que l'objectif est d'évoquer des hypothèses plutôt que de les tester. Il existe toutefois des remèdes, même au stade exploratoire, qui consistent à recourir à une équipe pluridisciplinaire, à trianguler la collecte des données – utilisation de différentes méthodes par rapport à un même objectif pour maximiser la validité et la confiance que l'on peut placer dans les données d'observation.

Au-delà, le remède consiste à soumettre les données et leur interprétation à une (re) lecture critique et croisée. En procédant par exemple à un travail comparatif. Si le but est de proposer une théorie locale, il est important d'orienter systématiquement la comparaison vers les cas négatifs, les cas extrêmes d'abord pour générer des hypothèses alternatives et ensuite pour tester la robustesse de l'interprétation. Il est également recommandé de soumettre les données à différentes techniques d'analyse complémentaires – l'analyse thématique d'un corpus de données par le chercheur peut par exemple être complétée par l'utilisation d'un logiciel d'analyse quantitative de données qualitatives ainsi que de prendre en compte la littérature pertinente qui peut être une source d'interprétations alternatives. Et encore de renvoyer les résultats de l'analyse aux personnes du terrain qui auront l'occasion de faire une lecture critique des données qu'ils auront contribuées à produire.

---

<sup>5</sup> Concrètement, on a choisi de s'en tenir à trois cas communs. Ces cas sont contrastés en termes de complexité et de conflits mais tous sont innovants sous l'un ou l'autre aspect.

Les cas communs sont par définition étudiés par tous les membres du Consortium. Et comme les éléments innovants peuvent se situer dans les champs de compétences des différents membres du Consortium, il est plus efficace de recourir à des cas communs dont tous les aspects innovants pourront ainsi être identifiés et explicités. On serait en effet bien en peine de mesurer le caractère plus ou moins innovant de procédures techniques, alors que celles-ci peuvent se révéler cruciales pour que le cas étudié se rapproche des critères d'un projet d'accessibilité tels que défini dans le projet APPEAR.

En appliquant cet ensemble de remèdes, on réduit le risque d'un certain nombre de biais qui, à l'expérience, se rencontrent fréquemment dans les études de cas. Ces biais sont les suivants :

- *Le biais totalisant.* Il consiste à « sur interpréter » les données en les interprétant de façon plus organisée et congruente qu'elles ne le sont dans la réalité. Le risque d'un tel biais existe dans notre recherche.
- *Le biais indigène.* Le chercheur perd sa propre vision de ce qui se passe dans un site observé en étant progressivement coopté par les gens du terrain dont il partage progressivement les « ça va de soi ». Ce biais risque d'affecter la recherche lorsqu'elle repose sur une très longue immersion du chercheur sur le terrain (observation participante se déroulant pendant de longs mois/années). Le risque d'un tel biais est négligeable dans notre cas tout au moins pour les chercheurs se déplaçant sur des « chantiers » qui leur sont culturellement étrangers.
- *Le biais élitiste.* Il consiste à donner trop d'importance à ce que les gens les plus informés mais aussi les plus haut placés ont donné comme information au détriment de celle que des personnes plus marginales, à plus faible statut auraient pu donner. Le risque de trouver un tel biais est particulièrement grand dès lors que l'on s'interroge sur la mise en œuvre de décisions.

### 3. L'exigence d'ancrage sur le terrain

Cet ancrage caractérise l'enquête ethnographique (voir supra).

Il est assuré par le recours à des techniques de collecte et d'analyse des données privilégiant la démarche inductive.

## **2.3. La méthode comparative**

### **2.3.1. La comparaison verticale et horizontale : un outil de présentation des données, d'interprétation et de validation des hypothèses explicatives**

On a vu que l'étude de cas, moyennant un choix raisonné des cas et le respect d'un certain nombre de consignes, se prête aux objectifs de la recherche exploratoire consistant à faire des propositions analytiques. Il reste alors à valider ces propositions, c'est à dire à confronter les hypothèses aux observations empiriques. C'est à ce stade que le chercheur dont la démarche est qualitative peut se servir utilement de l'approche comparative.

Souvent, le chercheur ne peut parfois faire autrement que de se contenter de situations existantes comme seul moyen de tester ses hypothèses, sans pouvoir dès lors « contrôler » l'ensemble des variables qui interviennent dans le phénomène ou le processus observé. Il se trouve aux antipodes de l'expérimentation, la démarche idéal typique de la construction de la connaissance scientifique. Face à cette situation, le chercheur recourt traditionnellement à trois stratégies :

1. La revue de la littérature scientifique,
2. Le questionnement de personnes ressources,
3. L'étude comparative des cas analysés.

Concrètement, il procède à une comparaison systématique des données à la fois verticale et horizontale.

La comparaison verticale consiste à mettre en relation les analyses issues de l'application des différentes catégories de la grille d'analyse à la même unité d'étude.

Dans une analyse comparative horizontale, on rapproche des unités de sens repérées sur chacune des unités d'analyse, (les x entretiens) pour un même concept, pour une même mise en relation, etc.

La présentation narrative et organisée de chaque cas peut prendre différentes formes. Chacune sert plus ou moins la comparaison verticale et horizontale systématique dont l'objectif est descriptif, interprétatif ou, de manière plus ambitieuse, explicatif.

Le critère d'organisation des données d'observation peut être le souci de mettre en relation des événements dans l'ordre chronologique, de rechercher l'évolution d'une ou plusieurs variables en fonction du temps. La mise en évidence de l'ordre chronologique est par ailleurs le passage obligé d'une démarche plus ambitieuse visant à mettre en évidence un réseau causal sous formes de séquences, d'enchaînements, d'interdépendances.

La démonstration de l'antériorité d'une variable par rapport à une autre dans une séquence causale pose des problèmes sérieux lorsqu'il s'agit d'observations collectées en dehors d'une situation expérimentale. La solution « royale » au problème de l'ordre causal est l'étude longitudinale. Elle impliquerait que le chercheur s'immerge pendant les années que dure la vie d'un projet de mise en valeur. On devine les difficultés pratiques qu'une telle étude susciterait. Il convient donc de se contenter d'une étude transversale qui traite la question de l'ordre causal dans les termes où les personnes interviewées ou encore les sources documentaires – principalement la presse – en parlent.

### **2.3.2. Les trois orientations de l'analyse comparative**

L'analyse comparative offre trois orientations en sciences sociales. Elles correspondent chacune à une vision différente de sa fonction.

La première orientation est celle où l'on applique un modèle explicatif, établi a priori aux cas étudiés.

On la cite uniquement pour mémoire car cette orientation est une version actualisée des grandes théories générales qui avaient fondé le développementalisme des années soixante.

Dans une seconde orientation, l'analyse comparative recherche des régularités causales dans l'histoire sans pour autant préjuger de celles-ci ou de leur universalité.

La troisième orientation est celle de la sociologie interprétative. Elle rompt clairement avec les grandes théories sociologiques dotées d'une prétention d'universalité. Dans cette optique, l'ambition comparative est de situer les comportements des acteurs sociaux dans le contexte étudié et de dégager ainsi la signification des institutions et des pratiques rencontrées. L'accent est mis non pas sur la découverte de variables explicatives mais sur la signification de singularités. Elle articule les apports de l'analyse à ceux de la sociologie de l'action. Une

telle démarche revient à construire la méthode comparative de manière à y intégrer les effets singularisants.

Sur cette base, l'analyse comparative d'orientation interprétative, qui est d'application dans notre recherche, peut avoir plusieurs fonctions :

- Offrir une lecture des différences constatées d'une histoire à l'autre dans le mode de conception et de construction de l'objet,
- Interpréter ces différences par rapport au couple action-signification, c'est-à-dire par référence au code culturel utilisé et aux stratégies déployées, montrer dans quelle mesure ces différences peuvent encore s'inscrire dans un univers conceptuel commun,
- Déterminer comment le repérage de ces différences permet d'interpréter le mode de développement des projets et d'être significatives des problèmes spécifiques rencontrés par chacun de ces projets, relevant de deux histoires ou de deux cultures différentes de manière à mettre en évidence les aspects qui fondent leur singularité et à favoriser leur interprétation.

En conclusion, la valeur de l'analyse comparative est très forte puisqu'elle a pour propriété de permettre la connaissance des singularités propres à chaque cas, ce que par définition l'analyse monographique ne peut pas établir.

Il est évident que cette valeur heuristique dépend du choix des unités comparées. Que met-on en contraste ? À quel point est-ce contrasté ?

Ces questions méritent d'être posées car les cas communs qui ont été sélectionnés renvoient à des modèles culturels que l'on a pressentis comme étant contrastés et différents à plus d'un titre :

- Le modèle culturel britannique versus les modèles latins (France et Espagne),
- Un cas « pathologique », le Rose Theatre – contrastant avec un cas à première vue idéal (en termes d'absence de conflit destructeur) – Périgueux,
- Périgueux et le Rose Theatre qui contrastent avec Saragosse où les projets de mise en valeur se succèdent sans susciter de conflits, à l'exception du premier.

Plus ce contraste est aigu, plus ces différences mises à jour affectent le mode de conception même de l'objet, et permettent de poser la question de la définition même de l'objet au sein des sociétés (contextes comparés). Si le contraste est moindre, mettant en perspective des sociétés plus proches culturellement, la comparaison permet alors de mettre en lumière des différences dans le mode de fonctionnement des systèmes politiques ou l'identité de ses différentes composantes.

Le recours que nous faisons à la méthode des contrastes a pour but de nous permettre de dépasser le stade descriptif et interprétatif pour construire les variables susceptibles de rendre compte de ces différences, sans tomber dans le piège d'un déterminisme réducteur.

Cette méthode des contrastes nourrit, à ce niveau, des ambitions fort inégales. Si le contraste est binaire, c'est à dire limité à la comparaison de deux objets, son propos reste nécessairement plus descriptif qu'explicatif : la mise en perspective de deux unités est trop limitée pour faire surgir les variables explicatives qui seront d'autant plus pertinentes qu'elles dériveront de la comparaison d'un nombre élevé d'objets.

### 2.3.3. L'analyse culturelle

Pour terminer ce bref tour d'horizon méthodologique situant notre démarche, il convient encore d'évoquer l'épineuse question de la manière dont on entend prendre en compte la variable « culture » puisque à l'évidence, le choix de nos cas communs suggère une hypothèse implicite quant à l'impact de la culture sur la construction de l'objet et son évolution.

L'analyse culturelle, forgée par les anthropologues anglo-saxons a plus d'un siècle d'existence et son histoire est marquée de nombreux conflits de définition d'une ampleur inégalée dans les autres secteurs des sciences sociales.

Destinée à analyser des sociétés primitives, de petites tailles et fortement intégrées, le concept était difficilement opératoire pour analyser les sociétés contemporaines et permettre leur analyse comparative. Trois perspectives se sont succédé, toutes dépassées sous les feux de la critique. Mais aujourd'hui l'analyse culturelle a fait son retour dans la méthode comparative.

Dans le contexte d'une comparaison menée à un moment donné du temps, l'isolement de la variable culture permet la production d'hypothèses qui n'engagent sans doute ni permanence, ni explication.

Cependant, l'analyse culturelle offre une fonction interprétative car elle donne du sens aux pratiques par référence au sens que leur confèrent les acteurs sociaux. Or si l'on entend s'inscrire dans une démarche de sociologie compréhensive, la posture méthodologique que nous avons adoptée dès le début de cette recherche, on ne peut que prendre les paroles des personnes interviewées dans le sens qu'elles leur donnent et en rechercher le sens.

## 2.4. Les techniques d'observation

Le matériau empirique est récolté à l'aide de :

- Techniques de collecte de données qualitatives telles que l'interview semi-directif ou le groupe focalisé (voir D4),
- Sources non écrites (les objets et traces matérielles, l'iconographie, les sources orales non enregistrées – les rumeurs par exemple – l'image et le son enregistrés, les sources écrites constituées de documents officiels tels les textes de lois, par exemple),
- Documents non officiels (presse, livres, documents relais),
- Statistiques préexistantes ou construites par les autres partenaires du projet APPEAR.

### 3. Les Résultats

#### 3.1. La spécificité du Rose Theatre par rapport aux autres cas d'études

Parmi les trois cas étudiés, on notera la diversité des situations. En effet, à ce stade de la recherche, on peut considérer que le Rose Theatre donne l'exemple d'une situation particulièrement conflictuelle, bien plus que ne le sont Périgueux ou Saragosse. Ceci n'est bien évidemment pas étranger à l'impasse dans laquelle se trouvent plongés aujourd'hui les projets relatifs au Rose Theatre.

Ensuite, étudier le Rose Theatre, c'est aussi plonger dans la culture britannique dont les codes, dont le système juridique, dont les référents culturels sont si différents de ceux rencontrés sur le continent. Et puis, Londres. Ce n'est pas n'importe quelle capitale. Elle se positionne en tête parmi les plus chères de la planète. Le prix du mètre carré y atteint des sommets. La pression immobilière y est extrême. Les enjeux énormes donnent peut-être une explication à l'ampleur des conflits engendrés par l'archéologie.

Néanmoins, derrière les particularismes, l'expérience vécue à Londres reste un extraordinaire et paroxystique exemple de ce que l'on pourrait appeler une errance politique pour un site archéologique en déshérence. En cela Londres constitue un « laboratoire » d'une valeur inestimable pour le scientifique qui se propose d'étudier les conflits d'intérêts à l'occasion de la découverte et de la mise en valeur de sites archéologiques en milieu urbain. Le repérage des moments clé où des décisions ont été prises et des arguments qui ont influé sur le sens de ces décisions constitue une trame, une grille de lecture applicable à de nombreux autres sites en milieu urbain, y compris Saragosse ou Périgueux, bien que la problématique de la pression immobilière n'y soit pas aussi intense.

#### 3.2. Historique du Rose

##### 3.2.1. Chronologie

**1552** : Bankside est déjà célèbre pour ses bordels, ses arènes où combattent les ours, les chiens et les taureaux, ses salles de jeux. C'est à cette époque que l'on peut situer les premières informations relatives au site, qui décrivent un immeuble bordé de deux jardins connu sous le nom de « Little Rose ».

**1585** : Le site est donné en location à Philip Henslowe, promoteur immobilier de son état.

**1587** : Philip Henslowe, investit dans la construction du Rose Theatre, premier théâtre élisabéthain de Bankside avec l'aide d'un certain John Cholmley. C'est à John Grigge, charpentier, que revient l'exécution des travaux. La même année, le jeune William Shakespeare arrive à Londres. Les deux auteurs se produisent très certainement au Rose. William Shakespeare en tant que jeune acteur.

**1592** : La belle fille de Philip Henslowe épouse Edward Alleyn, un des acteurs parmi les plus célèbres de l'époque qui par la suite fondera le Collège of God's Gift (devenu le Dulwich College). Henslowe et Alleyn entreprennent la tenue de livre comptable et de journaux de bord. Ces documents, les « Dulwich Papers » constituent une source inestimable de renseignements (que l'on ne retrouve pour aucun autre théâtre de l'époque). Par exemple, c'est à travers le journal de Philip Henslowe, où ce dernier tient la comptabilité du théâtre que l'on

peut déduire des dépenses en matériaux de construction que le théâtre a été reconstruit en 1592. On peut aussi y lire le nombre de visiteurs, le prix des places, la description des costumes... et les pièces qui y sont jouées. C'est ainsi que l'on peut y situer quelques-uns des plus grands moments de la culture anglaise, comme « Doctor Faustus », « Tamburlaine the Great » et « Jew of Malta » de Christopher Marlowe ou encore « Henry VI Part I » et « Titus Adronicus » de William Shakespeare. Très vite le Rose connaît un incroyable succès qui incite la construction d'autres théâtres dans le quartier.

**1593** : Londres connaît une épidémie de peste. Marlowe est assassiné.

**1595** : Construction du Swan Theatre. Le Rose est redécoré.

**1600** : Henslowe passe un contrat pour la construction d'un nouveau théâtre, le Fortune Playhouse. Les matériaux de construction décrits dans le journal de Henslowe correspondent à ceux retrouvés sur le site du Rose.

**1605** : Deux ans après la mort d'Elizabeth I et l'accession de James I, le contrat de location de Philippe Henslowe sur le Rose Theatre expire. Le Rose est détruit.

**1565-1630** : Période pendant laquelle seront construits les théâtres élisabéthains, seuls et uniques représentant d'un nouveau type d'architecture.

1567 : the Red Lion, 1576 : the Theatre, 1577 : the Curtain, 1587 : the Rose, 1592 : the Rose, 1596 : the Swan, 1599 : the Globe, 1600 : the Fortune, 1602 : the Boar's Head, 1604 : the Red Bull, 1613 : the Globe, 1613 : the Hope, 1616 : the Cockpit, 1629 : the Salisbury Court. Ce type de construction tout à fait particulier connaîtra un grand succès durant une soixantaine d'années, grâce à des figures emblématiques et universellement reconnues comme William Shakespeare ou d'autres – peut-être moins célèbres de ce côté du continent – comme Marlowe, et puis disparaîtra à jamais. Pour certains, cet épisode exceptionnel de l'histoire d'Angleterre représente le berceau de la civilisation, non seulement anglaise, mais occidentale dans son ensemble.

**1613** : Le Globe Theatre, particulièrement associé à la personnalité de Shakespeare, est reconstruit après avoir été détruit par un incendie. De son côté, Henslowe ouvre le Hope Theatre.

**1616** : Mort de Shakespeare et Henslowe.

**1642** : Cromwell lève une armée et marque ainsi les prémices de la révolution des puritains. Tous les théâtres sont fermés par une ordonnance parlementaire.

**1649** : Instauration du Commonwealth (République). Charles I est exécuté.

**1660** : Restauration de Charles II.

**1814-19** : Construction de Southwark Bridge qui jouxte le site.

**1946** : Une photo aérienne montre que le site a souffert d'un bombardement et qu'il est resté en friche.

**1956** : Dépôt d'une demande de permis de bâtir pour la construction sur le site même d'un immeuble à sept étages, Southbridge House. Personne ne reconnaît les traces du Rose. Aucun travail archéologique n'est mené sur le site car aucun texte ne contraint les propriétaires. Pour supporter l'édifice, quelque trente-six piliers seront disposés au cœur du site même du Rose Theatre.

**1971** : « Richard Hughes, consultant en archéologie pour le compte d'Ave Arup réalise, après avoir passé juste quelques jours à chercher dans les bibliothèques des renseignements sur le site de South Bridge, qu'il s'agit de l'emplacement même du Rose... » et il ajoute : « ...étant donné que le niveau de l'eau est relativement proche de la surface du sol et que la zone avant toute occupation était marécageuse, il est très probable que les madriers des fondations soient préservés... et cette zone devrait être considérée comme l'une de celles où l'intérêt du public pour les fouilles et la préservation pourrait générer un problème d'envergure nationale. » (ECCLES, 1990, p. 160).

**1987** : Southbridge House qui répond plus aux exigences du moment en matière de bureau notamment en raison d'une hauteur de plafond qui ne permet pas l'air conditionné est obsolète tandis que la parcelle est devenue extrêmement chère. Le groupe immobilier Heron Corporation acquiert le site.

Le 20 novembre, une demande de permis de bâtir est déposée par Heron Corporation.

**1988** : Le Conseil de Southwark, suivant les recommandations du Museum of London, demande une autorisation aux architectes de Heron Corporation afin de permettre une évaluation du site avant qu'il ne soit reconstruit. À ce moment-là, le Museum of London ne mentionne pas l'existence du Rose, mais exprime son intérêt pour une zone riche d'un grand passé historique.

Dans *Antiquity* 63 (1989, p. 430), Geoffrey Wainwright affirme qu'« un permis de bâtir pour un immeuble de bureau a été délivré en septembre 1988 par le London Borough of Southwark sur avis du Museum of London ». Pour sa part, Harvey Sheldon, archéologue au Museum of London, réfute totalement ces propos en disant : « Nous n'avons pas conseillé au London Borough of Southwark de confirmer le permis de bâtir. Au contraire, nous leur avons conseillé de soumettre tout permis qu'ils auraient pu délivrer à certaines conditions 'archéologiques' ». (*Antiquity* 64, 1990, p. 286)

Le 1<sup>er</sup> février, le Borough de Southwark octroie le permis de bâtir à Heron moyennant le respect de clauses relatives à la dimension archéologique du site. Cet aspect fera l'objet d'un « gentlemen agreement » proposant deux phases de travail et dont les termes, guère précis, n'ont pu être finalisés avant le très soudain changement de propriétaire en octobre 1988. Cet accord amiable a été obtenu sous l'égide du Voluntary Code of Practice rédigé conjointement par l'association des archéologues et des propriétaires.

Le nouvel acquéreur, Imry Merchant, tiers à l'accord entre le Museum of London et Heron et qui n'était en rien juridiquement tenu, accorde toutefois au Museum of London la possibilité de fouiller le site durant dix semaines.

En décembre, le permis de bâtir est définitivement accordé et les fouilles commencent sur le site.

**1989**

Le 31 janvier, une enceinte est retrouvée sur le site par une équipe du Museum of London's Department of Greater London Archaeology.

À ce stade, conformément au Voluntary Code of Practice, le Museum of London alerte English Heritage le 14 février pour relater l'événement et demander une protection accrue pour le site, ceci malgré une interdiction de publicité formulée dans le même code de bonnes pratiques, le Museum of London prend l'initiative de contacter la presse (ECCLES, 1990, p. 165).

Le 15 février, le Times publie la découverte du Rose Theatre.

Le 19 février, fin de l'autorisation de fouiller accordée au Museum of London par Imry Merchant.

Le 23 février, le monde du spectacle se mobilise et nombre de personnalités se rendent sur le site.

Le 1<sup>er</sup> mars, le président d'English Heritage visite le site et Imry Merchant octroie le 3 mars une rallonge de dix semaines pour poursuivre les fouilles. English Heritage offre £30,000 pour couvrir les frais de la mise en place d'une toiture temporaire et permettre au public de regarder les fouilles.

Petit à petit on réalise l'importance du site, son étendue, son état de conservation... Ce qui n'empêche la date de la fin des fouilles, le 14 mai, d'approcher.

English Heritage considère que le site mériterait d'être conservé, tout en prenant en considération les délais de construction. On s'oriente alors vers un recouvrement du site par du sable surmonté d'une membrane afin de pouvoir reprendre les fouilles un jour, lorsque le bâtiment à construire serait à son tour abattu.

Les fondations du bâtiment prévoyaient une vingtaine de piliers en bétons dont certains traverseraient la scène du théâtre.

Le 19 avril, des ingénieurs d'English Heritage sont consultés pour rendre un avis sur les mesures de protection à prendre. English Heritage ne semble pas particulièrement dérangé par la présence des piliers, à l'inverse du Museum of London.

Le 5 mai, le Museum of London demande le classement du site à Nicholas Ridley, Secretary of State for Environment. English Heritage est consulté et se prononce en défaveur du classement dans la mesure où le propriétaire dispose d'un permis de bâtir en bonne et due forme et que le classement pourrait conduire English Heritage à supporter un éventuel dédommagement de l'ordre de £60,000,000.

Le 22 avril, l'International Shakespeare Globe Center organise une conférence qui traite de l'importance des découvertes réalisées sur le site du Rose.

Le 9 mai, Simon Hughes, parlementaire libéral démocrate de Bermondsey et North Southwark fait une allocution à la Chambre des Communes et demande le classement du Rose

à Virginia Bottomley alors Under Secretary of State for the Environment, qui s'engage à travailler avec toutes les parties concernées.

Les défenseurs du Rose quelque peu déçus par une réponse par trop « langue de bois » décident de s'adjoindre le support de la communauté artistique, celle des acteurs en particulier afin que ces derniers apportent leur soutien à la cause et repoussent plus efficacement le début de la phase de construction prévue le 15 mai à 6 heures du matin. Une véritable campagne médiatique est lancée.

Le 11 mai, Margaret Thatcher fait une déclaration en faveur du Rose où elle fait état de l'incalculable valeur des vestiges.

Le 12 mai, une photo de Peggy Aschcroft et Dustin Hoffman sur le site du Rose, là même où Shakespeare a joué en son temps, fait la Une du Times. Le même Times publie une lettre co-signée par un nombre impressionnant de personnalités et d'acteurs.

Imry Merchant annonce que le site sera conservé sous le bâtiment.

Le week-end des 13 et 14 mai, la foule occupe le site de façon ininterrompue afin d'empêcher le remblayage du site et la reprise des travaux prévus le 15 mai. La communauté des acteurs se mobilise et on assiste à des répétitions du « Marchand de Venise » qui se tiennent désormais au Rose, sous la direction de Peter Hall, ancien directeur artistique du National Theatre. Le temps fort du week-end sera certainement la lecture du message transmis par Lord Laurence Olivier où ce dernier exprime son « désespoir de voir un tel héritage du passé englouti sous le béton », et qui sera suivi par le chant des chœurs de la Cathédrale de Southwark.

Dans le Guardian du 13 mai, on peut lire qu'« il y a tout lieu de plaindre la société immobilière qui mérite d'être dédommée d'une façon ou d'une autre, mais ce serait une impardonnable tragédie culturelle que de voir le site subir les dommages lors de la préparation du terrain avant qu'une solution adéquate ne soit trouvée ».

Conscient de l'impasse dans laquelle English Heritage était alors plongée, M. S. Jenkins, son Deputy Chairman, a tenté de calmer la foule en expliquant que des négociations de dernières minutes avaient été organisées afin de trouver une solution avec Imry Merchant.

La foule n'a pas baissé la garde pour autant et les gens sont restés pour dormir sur place afin d'attendre et d'empêcher la venue des camions de sable. À l'aube, les caméras de la BBC étaient au rendez-vous. À 6 heures du matin, les camions chargés de sable ont fait route vers le site tandis que les sympathisants du site leur ont opposé un front uni.

Suite à un appel téléphonique de Simon Hughes, Imry Merchant accepte de reprendre les négociations. De son côté, la foule refuse et exige que les archéologues du Museum of London soient autorisés à regagner le site.

À la suite des négociations, Imry Merchant reçoit du gouvernement £1,000,000 de dédommagement pour permettre à ses architectes de repenser, de redessiner la construction, les fondations et de ce fait, post-poser les travaux d'un mois. (Plus tard, on apprendra que le coût réel supporté par le promoteur immobilier aura été de £10,000,000, soit dix fois plus que la somme allouée par l'État.)

La foule a applaudi à l'annonce de ce moratoire.

Le 15 mai, élection d'un Committee Campaign sur l'initiative de Simon Hughes. L'organe nouvellement institué et acclamé par la foule rassemble des représentants de diverses disciplines concernées : historiens, archéologues, acteurs...

Le 16 mai, une certaine presse, plutôt populaire, se montre moins unanime en faveur du Rose. Certains journaux mettent en avant les sommes dépensées pour la culture, jugée comme concurrente de budgets comme ceux de la santé.

Le 18 mai, le Committee Campaign tient sa première véritable réunion au cours de laquelle on jettera les bases des trois options possibles pour le site : éviter toute construction, ne construire que sur la partie nord du site et préserver le Rose, négocier avec Imry Merchant un réaménagement des plans de construction existants.

Le South London Press du 19 mai, tabloïd local et populaire s'il en est, n'hésite pas à donner la parole à ses lecteurs via un « phone poll ». Certains se disent non concernés et préfèrent dans l'ensemble voir l'argent du contribuable utilisé à d'autres fins (« I believe in keeping things but not at my expense », « it's waste of money and a waist of time... »). D'autres y voient une opportunité de développer une attraction touristique, là où d'autres encore voient un inestimable héritage culturel.

Le 22 mai, English Heritage passe un contrat avec le Museum of London pour la surveillance du site. Il ne s'agit plus de fouiller mais d'empêcher la déshydratation des vestiges.

Le 26 mai, le Campaign Committee se réunit afin de rediscuter des différentes solutions envisagées : la préservation totale, partielle ou la négociation avec le promoteur, mais aussi le rachat du site.

John Greensfield, architecte, membre du Committee et auteur de la reconstitution du Globe Theatre tout proche réalise des plans répondant aux différentes options.

Le 31 mai, le Committee introduit une demande de classement. English Heritage se prononce à nouveau en défaveur du classement et ajoute comme nouvel élément à son argumentaire que les plans repensés par Imry Merchant offrent désormais la possibilité de maintenir les vestiges in situ.

À ce stade, un nouveau contentieux se forme entre le Museum of London et English Heritage. Ces derniers souhaitent que les nouveaux emplacements des piliers tels que prévus dans la nouvelle mouture des plans soient fouillés au plus vite. De son côté, le Museum of London critique l'idée d'entreprendre des fouilles de si petites envergure et préfère limiter les dommages au site en évitant d'excaver.

Le 2 juin, les manifestants déjà constitués en Rose Theatre Campaign Committee créent une nouvelle personnalité juridique, le Rose Theatre Trust.

Le 4 juin, un Rallye est organisé sur le site. Pour l'occasion il y a une représentation de « Doctor Faustus ». L'idée du rachat fait place à celle plus réaliste du classement du site par le Ministre de l'Environnement.

Le 6 juin, le comité, pour donner plus de poids à sa requête, va faire porter au 10 Downing Street une pétition reprenant près de 150 signatures de célébrités américaines parmi lesquelles, Robert de Niro, Katherine Hepburn, Liza Minelli, Lauren Bacall ou encore Meryl Streep.

À cette époque, le Rose a été tellement médiatisé qu'il draine toute une foule de curieux pressés de voir les ruines, mais surtout très intéressés par les stars qui pourraient se trouver sur les lieux et la possible chasse aux autographes !

De son côté, le Museum of London tarde dans l'exécution des fouilles demandées par English Heritage.

Le 9 juin, l'équipe du Museum of London est invitée à quitter les lieux en raison du « refus » d'exécuter les fouilles de sondage. English Heritage a en outre rejeté la demande du Museum of London pour poursuivre son travail sur le site. Aucune décision relative à la demande de classement adressée au ministre n'est encore intervenue. English Heritage reprend la responsabilité du site et prévoit d'envoyer une de ses équipes sur le terrain à partir du 12 juin.

À ce moment, en pleine canicule, le Museum of London tout comme English Heritage réalisent que les vestiges sont victimes d'un processus de dégradation relativement rapide et que l'ensemble du site est en danger. Des mesures doivent être prises d'urgence car d'énormes fissures sont apparues à la surface du site. Malgré le système d'hydratation de fortune mis en place pour remédier à ce type de problème, une partie de la surface se déshydrate et les vestiges de nature organique entrent en décomposition.

Un os est retrouvé sur place. La nouvelle laisse entrevoir au Committee une possibilité d'enquête criminelle qui retarderait les travaux sur le site. En réalité, il apparaît très vite qu'il s'agit d'un os appartenant à un vieux squelette d'ours !

Le 13 juin, un séminaire sur la préservation du site est organisé.

Globalement, on peut dire que la solution proposée par English Heritage ne reçoit pas un accueil très favorable. Sommairement, il s'agit de recouvrir le site avec du terrain sur lequel on ferait reposer 30 centimètres de sable. On intégrerait également un système d'irrigation ainsi qu'un système de monitoring pour ensuite recouvrir le tout d'une chape de béton léger. Durant la nuit, un sympathisant du Committee s'enchaîne au site.

English Heritage, conseille aux autorités de Southwark d'accorder une « consolidation » du permis de bâtir correspondant au bâtiment dans sa nouvelle version, tel qu'il a été redessiné par les architectes d'Imry Merchant.

Le 15 juin, Nicholas Ridley exprime publiquement et par écrit les raisons qui l'ont conduit à refuser le classement du site.

Le 22 juin, une consultation publique est organisée par le Council de Southwark avec la participation de représentants d'Imry Merchant. « Une centaine de personnes ont assisté à l'événement, bien que le registre ne fasse état que de très peu d'adresses situées dans la zone SE1 (Southwark). » (ECCLES, 1990, p. 213)

Le Committee se pourvoit en appel de la décision de refus de classement du Secrétaire d'État en invoquant notamment le fait que le classement n'impliquait pas de facto l'ouverture d'un droit à une compensation.

Le 30 juin, au cours d'une procédure d'urgence intentée par le Committee, le juge Nolan autorise l'arrêt provisoire des travaux sur le site.

Le 3 juillet, le juge Schiermann autorise la reprise des travaux et fait supporter le coût de l'arrêt des travaux par le Committee, en attendant que l'appel contre la décision du ministre ne soit définitivement entendu le 11 juillet.

Le 11 juillet, en deuxième instance, le juge Schiermann confirme la décision initiale de ne pas classer et donne raison au Ministre de l'Environnement, Nicholas Ridley (voir infra).

Mort de Lord Laurence Olivier.

Le Committee propose qu'une couronne mortuaire en l'honneur de Lord Olivier soit placée sur le site, ce que refuse Imry Merchant.

17 juillet, Imry Merchant est racheté par Marketchief, une compagnie spécialement créée pour l'occasion et derrière laquelle on retrouve entre autres Eagle Star Insurance Co. Ltd ou encore le financier George Soros. Dans un premier temps, le Committee considère cela plutôt positivement. Dans les faits cela ne modifie en rien ni la position ni le rôle d'Imry Merchant.

Une fois l'appel perdu, le Committee se retrouve avec très peu d'argent et décide donc de changer de stratégie et d'abandonner le volet judiciaire pour se concentrer sur un nouvel angle d'attaque de nature plus urbanistique. Le Council de Southwark doit statuer en septembre sur les différents projets proposés pour le site. C'est ainsi que le Committee soumet dans la précipitation des alternatives au projet des architectes d'Imry Merchant. Parmi ceux-ci, les plans de Jon Greenfield du bureau Pentagram, mais aussi ceux de John Burrell qui se propose de construire un immeuble de 26 étages, soit un bâtiment qui épargne le site.

25 juillet, Nicholas Ridley fait les frais d'un remaniement ministériel décidé par Margaret Thatcher probablement en raison d'une poussée des « verts » lors des élections européennes. En réalité, cela ne changera pas la donne car le mouvement s'essouffle et des dissensions apparaissent. C'est le projet d'immeuble sur pilotis d'Imry Merchant qui sera finalement adopté. Le site du Rose occupera la cave du bâtiment et disposera d'une hauteur sous plafond de 22 pieds. Mais le problème de sa conservation, des fouilles et de sa mise en valeur reste entier. Durant l'été, les dissensions entre l'International Shakespeare Globe Center et le Rose Campaign s'intensifient car les deux anciens partenaires de combat se font désormais concurrence dans la possible gestion du site.

Dans cette perspective de future gestion du site, le Rose Campaign commande une étude de marché à Heritage Projects, l'équipe qui est à la base du Jorvik Viking Center de York.

Le 1<sup>er</sup> septembre, Imry Merchant signe le « section 52 agreement » avec les autorités de Southwark et consigne une somme de £180,000 destinée à prendre en charge la conservation et la mise à disposition du site au public. Cette somme est consignée auprès des autorités de Southwark.

Le 9 octobre, English Heritage organise un symposium sur les techniques de conservation applicables au Rose. Un consensus est atteint. On choisit de préserver le site de façon stable et de permettre un accès au public et on rejette l'idée de l'isoler sous une cloche de verre (Jane Sidell, appear conference Tavistock, nov. 2003)

**1991** : Imry Merchant rachète une condition attachée aux piliers de l'ancien immeuble des années 1950 pour la somme de £50,000 qui vient s'ajouter aux £180,000 en dépôt au Council de Southwark.

Le Rose Theatre Trust reçoit l'étude de marché commandée à Heritage Product quant aux options à développer en terme d'activités sur le site.

Le 28 février 1992, avec l'accord d'Imry Merchant, une fois que le bâtiment eut été définitivement construit (ce qui exclu toute demande de dédommagement par le propriétaire), le site a été classé et est passé sous la tutelle d'English Heritage à titre de patrimoine d'importance nationale.

**1993** : English Heritage effectue neuf fouilles de sondage pour remplacer le système de monitoring et examiner l'état du sol.

Le Rose Theatre Trust engage l'architecte Jon Greenfield, l'auteur de la reconstitution du Globe Theatre, afin de dessiner les plans à soumettre au Council de Southwark.

**1994-1995** : les relations entre English Heritage et le Rose Theatre Trust évoluent de façon positive.

Simon Blatherwick, ancien archéologue du Museum of London qui fait autorité en matière d'archéologie du théâtre élisabéthain et jacobain devient le principal consultant du Rose Theatre Trust.

Au cours d'une étude des trous laissés lors de l'extraction des piliers du bâtiment de 1950, Simon Blatherwick et Robin Densem ont conclu à la présence de strates et d'objets relatifs au théâtre qui se situeraient sous le niveau des fouilles atteint en 1989.

Le Rose Theatre Trust présente une première estimation du projet d'excavation totale et de mise en valeur des vestiges pour la somme de £4 millions. En juin 1995 une estimation plus « réaliste » fait monter le budget à £6 millions.

Le Rose Theatre Trust demande aussi au Borough de Southwark la somme de £200,000 du fond Imry Merchant en dépôt.

Comme le souligne Steven Brindle dans son texte en avril 2003, l'option d'une excavation totale s'avère extrêmement difficile à mener en raison de la consistance très meuble du sol et des difficultés techniques liées à un chantier organisé sur un endroit surmonté d'un immeuble sur pilotis. Ces objections conjuguées à un manque de budget ont figé la situation durant deux ans.

**1997** : Le Rose Theatre Trust se dote d'un coordinateur de projet en la personne de Claire Graham, docteur en histoire de l'architecture. Elle est investie d'une double mission. D'une part, il s'agit de mettre en place une exposition temporaire durant l'année 1998. D'autre part,

elle est chargée de rassembler les fonds nécessaires pour proposer le site comme candidat au Heritage Lottery Fund.

Par ailleurs, cette même année, English Heritage a contribué à la restauration de la chape de béton pour un montant de près de £14,000.

Le 13 avril 1999, le Rose Theatre ouvre au public à l'occasion d'une exposition temporaire axée sur l'histoire du Rose et inaugurée par Chris Smith, Secrétaire d'État à la Culture, aux Médias et aux Sports. Cet événement est la première étape d'une campagne destinée à raviver l'intérêt public pour le théâtre et à générer des fonds afin de subvenir à la poursuite des fouilles, à la stabilisation du site ainsi qu'à sa mise à la disposition du public. La scénographie de l'exposition a été réalisée par William Dudley qui a opté pour une démarche très dépouillée. La partie non fouillée du site a été reconvertie en galerie de visionnement à partir de laquelle sont projetées des images semi-transparentes selon un procédé s'inspirant de la technique du « Pepper's Ghost » fréquemment employée dans les foires et les music-halls à l'époque victorienne.

Pour accompagner les images, un texte relate l'histoire du théâtre, les événements qui se sont déroulés au moment de sa découverte ainsi que les projets du Rose Theatre Trust.

D'un point de vue plus technique, le recouvrement dont la durée de vie était estimée à deux ans semble résister jusqu'à nos jours moyennant quelques réparations (cf. supra).

### **1999-2000**

L'exposition temporaire se maintient durant deux ans, bien que les revenus engendrés par l'opération et le nombre de visiteurs soient inférieurs à ceux projetés.

Le 31 octobre 2000, une séance de réflexion est organisée avec des représentants d'English Heritage et du Rose Theatre Trust. Le résultat de cette session donne lieu à un projet qui envisage une excavation totale avec un repositionnement des objets sur une surface en béton. Le coût du projet s'élèverait à près de £8 millions.

### **2001**

Les revenus de l'exposition temporaire ne subviennent plus aux frais d'exploitation et le Rose ferme ses portes. Depuis lors, l'International Shakespeare Globe Center qui gère le nouveau Globe Theatre propose et organise ponctuellement des visites du Rose en fonction de la demande.

English Heritage tient le site sous surveillance et veille au système de monitoring. Afin de s'assurer de la bonne conservation du site, des fouilles très partielles ont été menées en divers endroits du site, y compris dans des zones qui n'avaient pas encore été excavées. Les résultats en termes de conservation sont rassurants. Les résultats relatifs aux nouveaux éléments archéologiques retrouvés ne sont pas encore parvenus.

Cependant, il ne faut pas perdre de vue que les systèmes de protection et de recouvrement ont déjà dépassé de plus de onze ans leur durée d'existence initialement prévue à 2 ans.

Fin août, on a joué deux représentations de « Doctor Faustus » de Christopher Marlowe sur le site.

### **3.2.2. Dernier état de la question sur le Rose proprement dit - Janvier 2004**

Début janvier, la situation était la suivante. Le Rose Theatre Trust accepte l'idée initialement émise par English Heritage de recouvrir le site et de mettre à la disposition du public des éléments de reproduction, des fac-similés de qualité en surface. Les arguments avancés par English Heritage sont la fidélité d'un point de vue formel allié à la préservation des originaux qui pourront être transmis dans les meilleures conditions possibles aux générations futures. Ce même argument est avancé par English Heritage pour justifier la non-excavation du site. « En vingt ans, les techniques de conservation se sont fortement améliorées. Dès lors pourquoi ne pas attendre l'avènement d'une technologie qui garantira une solution de préservation avant de se lancer dans de nouvelles excavations » dit-on chez English Heritage ?

Quoi qu'il arrive, pour l'instant le Rose Theatre Trust doit impérativement lever des fonds avant de pouvoir poursuivre quelque projet que ce soit. En janvier, il était entendu que le Rose Theatre Trust allait essayer de rassembler une somme d'argent suffisante afin de constituer et présenter un dossier auprès du Heritage Lottery Fund. En effet, les conditions d'admission pour parvenir à obtenir une aide du Heritage Lottery Fund, extrêmement sévères et rigoureuses représentent un réel investissement. Ainsi par exemple, pour réaliser le cahier des charges, il faut exécuter des plans sur base de relevés très précis. Tout ceci sort du cadre du bénévolat et il faut de l'argent pour réunir les professionnels à même d'entreprendre les études préalables.

Si le projet se voit retenu pour l'Heritage Lottery Fund, ce dernier n'interviendra que pour 50% des frais. Reste donc au Rose Theatre Trust à trouver l'autre moitié.

Le Rose Theatre Trust songe donc aux différentes possibilités d'augmenter son capital (obtenir le reste du fond Imry Merchant consigné auprès du Borough de Southwark, générer des gains avec les visites organisées par le Globe, obtenir des fonds issus de donations...) afin de soumettre son projet au Heritage Lottery Fund qui seul peut garantir l'avenir du site en permettant la poursuite des fouilles, sa conservation et sa mise à la disposition du public. Pour sa part, English Heritage défend depuis très longtemps cette autre vision du site qui exclut toute poursuite des fouilles. Ces divergences de vue ont longtemps pesé sur les relations entre le Rose Theatre Trust et English Heritage. Néanmoins, les efforts conjoints des deux parties pour la présentation d'un projet auprès de la loterie semble effacer le conflit au profit d'une démarche plus coopérative.

Au cours de la première semaine du mois de février 2004, Steven Brindel d'English Heritage a exposé le point de vue d'English Heritage aux membres du Conseil d'administration du Rose Theatre Trust. Il a donc rappelé les positions adoptées depuis longtemps, à savoir d'une part une opposition assez catégorique à la poursuite des fouilles et d'autre part une mise en valeur du site qui permette à ce dernier d'avoir une vocation polyvalente, qui offre aussi une possibilité d'y produire des spectacles. Pour rappel, d'un point de vue pratique, cela passe par le recouvrement du site de façon durable et la mise en place en surface de fac-similé des vestiges.

Par ailleurs, Steven Brindle (2003) a insisté sur l'intérêt de mettre en place une synergie avec le Globe Theatre. Dans le cadre de cette coopération, il a réaffirmé le soutien d'English

Heritage pour les démarches vis à vis du Heritage Lottery Fund. Néanmoins, il a précisé que ce soutien sera limité dans la mesure où English Heritage est justement l'institution chargée de conseiller le Heritage Lottery Fund en matière de patrimoine dans le cadre de l'octroi des aides. En effet English Heritage veut éviter que ne naisse un conflit d'intérêt et que son impartialité soit remise en question.

### **3.3. Analyse diachronique et synchronique**

#### **3.3.1. Un bref historique du quartier de Bankside, l'environnement local du Rose**

Bankside est cette partie de Londres qui s'étire le long de la Tamise sur la rive sud, non loin de London Bridge en face de St Paul's Cathedral. Bankside est l'un des quartiers qui composent l'entité de Southwark.

Comme on peut le lire dans le paragraphe précédent, en marge de l'activité économique fluviale, Bankside a eu un très stigmatisant passé de « quartier chaud » dévolu aux loisirs populaires, aux combats d'ours et de chiens, aux maisons closes, aux théâtres qui a connu son apogée à la fin du XVI<sup>e</sup> siècle. Par la suite l'endroit s'est « assagi » sous la pression des « Puritains » qui s'imposent durant quelques années lors de la Guerre Civile.

À partir de la mi-XVIII<sup>e</sup> siècle, la révolution industrielle, transforme progressivement le quartier en zone de stockage, ponctuée de dépôts, de hangars et de « warehouses » de dimensions et à destination diverses. Traditionnellement dans le quartier, on retrouve des entreprises liées aux secteurs de l'imprimerie, de la construction et du transport fluvial.

Dans les années 1960, on y établit une immense station électrique. À côté des hangars vétustes et non entretenus, quelques immeubles de moyenne importance sont érigés. Avec la crise, un mouvement de désinvestissement du secteur industriel dans le cœur des villes s'amorce. L'ensemble du quartier se déprécie et véhicule un sentiment des plus sinistre. Parallèlement, le marché immobilier connaît une hausse inversement proportionnelle. Les promoteurs immobiliers investissent le quartier.

Fin des années 1980, on y construit progressivement de plus en plus d'immeubles de bureaux. Dans la foulée, de nombreux anciens hangars sont reconvertis en lofts. Le quartier se défait progressivement de son image de zone sinistre, morose et délabrée pour devenir une figure emblématique parmi les lieux les plus « branchés » de la planète, bien que cette conception soit encore quelque peu élitiste et qu'elle ne soit pas encore passée auprès d'un public plus large qui reste fort réticent rien qu'à l'évocation du nom de « Southwark ».

Le côté très « tendance » que le quartier de Bankside cultive aujourd'hui doit beaucoup aux investissements réalisés au cours des célébrations de l'an 2000. Pour l'occasion on a demandé à Norman Foster de dessiner le Millenium Bridge en collaboration avec le sculpteur Anthony Caro et on a planifié le réaménagement de l'ancienne station électrique en un des plus prestigieux musées d'Art Moderne, la Tate Modern. Malheureusement le Millenium Bridge, un temps surnommé « the Woobling Bridge », a occasionné quelques soucis quant à sa stabilité et n'a pu devenir cette impressionnante passerelle piétonnière qu'avec deux années de retard.

Malgré tous ces investissements, le Borough de Southwark reste extrêmement pauvre d'un point de vue strictement économique. La population d'anciens immigrants irlandais et indiens

vieillit. Dans certaines zones, on voit s'installer une population afro-carraïbéenne. « North Southwark détient une triste position en termes de chômage, de famille mono-parentale, de pensionnés et de personnes handicapées » pour reprendre les propos de Simon Hughes en 1989 (ECCLES, 1990, p. 212, selon Simon Hugues).

Le dénuement de Southwark est encore accentué par l'effet de contraste qui découle de sa contiguïté avec la City, quartier exclusivement dévolu aux affaires qui concentre sur quelques centaines de mètres carrés les sièges des sociétés parmi les plus riches au monde. Il va de soi que les deux entités dissemblables, tant au niveau économique que politique éprouvent parfois certaines difficultés à coexister. Le cas du Rose est un peu particulier à cet égard en ce sens qu'une partie du site, environ 2/5, se situe sous un bâtiment qui sert de dépôt technique à la Corporation of London (la « City ») qui « en se déroband systématiquement pour chaque décision concernant le Rose a en fait toujours joué le jeu d'Imry Merchant » comme le souligne Eccles (1990)

Bankside n'est pourtant pas sans ressources d'un point de vue culturel. Au pied de Blackfriars Bridge, on trouve le National Theatre, le British Film Institute, et plus loin la Tate Modern. Les quais ont été aménagés en piétonnier et offrent un très agréable itinéraire où circulent de nombreux « joggeurs » par beau temps. De nombreux bouquinistes se sont installés le long des quais. Il y a aussi l'OXO Tower, qui concentre tout un ensemble de boutiques de créateurs et de galeries d'art qui constitue l'essence de l'avant-garde londonienne. Plus loin, vers l'est, toujours en front de fleuve, on aperçoit la fidèle reconstitution du Globe Theatre, très prisé et très visitée. Malheureusement, il lui manque la « légitimité » de l'authenticité, l'argument clé qui pousse justement le Globe et le Rose au rapprochement.

### **3.3.2. La société britannique**

Le Rose est un cas tout à fait représentatif de la société britannique. Le théâtre y est une activité très populaire, capable de drainer des foules. Sans cet aspect et sans le culte voué à Shakespeare, le Rose n'aurait été probablement qu'un vulgaire chantier qui « tourne mal ». À la même époque, un autre site d'importance est découvert à Londres, les Huggin Hill Roman Baths. Bien que le site soit d'une importance au moins égale en termes d'archéologie, ce site n'a pas reçu le même soutien car il n'a pas bénéficié de la même publicité, de la même médiatisation liée à l'implication du monde du spectacle et de stars d'envergure mondiale comme cela a été le cas pour le Rose. Ici, on touche certainement à une de ces particularités qui sont le propre de la Grande Bretagne. Le théâtre est l'art le plus vénéré Outre Manche. Le théâtre tient une place majeure dans la vie culturelle en Grande Bretagne où il suscite le même engouement que la littérature en France. Les metteurs en scène et les acteurs jouissent d'une aura et sont investis du statut de leaders d'opinion au même titre que les auteurs dans le monde francophone. Cet aspect de la culture britannique est tout à fait essentiel à la compréhension de la situation du Rose. À maintes reprises au cours des interviews, ce phénomène a été relevé par les interlocuteurs. Toutefois, il faut prendre en considération le risque d'un certain biais culturel en ce sens que les personnes interrogées, tout comme les acteurs qui ont pris part aux événements du Rose, ne sont pas nécessairement représentatifs de la population britannique dans son ensemble.

### 3.3.3. Les protagonistes

- Le site<sup>6</sup>

Le site est considéré comme exceptionnel à plusieurs titres. Tout d'abord, il s'agit du premier théâtre élisabéthain construit à Southbank. Il a été plus que très vraisemblablement fréquenté par William Shakespeare en personne, lorsqu'il a fait ses débuts à Londres, en tant qu'acteur tout d'abord, au côté de Marlowe. Ceci confère immédiatement une valeur tout à fait particulière, quasi sacrée au site. Parmi les personnalités qui ont pris fait et cause pour l'endroit, plusieurs ont exprimé le fait de vivre un moment unique et exceptionnel en foulant le sol de la scène où près de 400 ans auparavant le plus célèbre des auteurs britanniques se serait produit en spectacle. Il s'agit donc avant toute chose d'un lieu chargé d'histoire qui suscite une vive émotion dans le cœur de ceux qui sont sensibles au théâtre.

Comme on l'a vu précédemment, l'ère des théâtres élisabéthains n'aura été que de courte durée et les théâtres furent tous progressivement détruits. En 1989, au moment de la découverte du Rose il n'existait plus de traces matérielles de ce type de bâtiments. Tout au plus on pouvait se référer à d'anciennes illustrations, à des récits de voyageurs qui ont décrit les édifices à l'époque... Même si on connaissait l'emplacement probable des édifices, l'industrialisation, le Blitz et la spéculation immobilière ne laissaient que peu de chance, pensait-on, d'en retrouver dans un état de conservation satisfaisant. Dès lors, quelle ne fut pas la surprise de découvrir le Rose tel qu'on le connaît. En effet, d'un point de vue archéologique, le site est semble-t-il extraordinaire car son état de conservation semble assez exceptionnel. Ceci semble s'expliquer en grande partie par les conditions favorables d'humidité créées par la proximité de la Tamise qui auront permis à des vestiges composites (pierre, bois, briques) de traverser les siècles sans encombre.

Ensuite, c'est un site sur lequel on peut trouver une documentation relativement importante datant notamment de l'époque de son activité. Un des documents les plus intéressants à cet égard reste certainement le journal de bord tenu par Philippe Henslowe à partir de la reconstruction du Rose en 1592. Ce journal mentionne toute une série d'éléments de type comptable qui permettent de se faire une idée sur le nombre de spectateurs qui fréquentaient les lieux lors des représentations, sur les coûts des réparations au bâtiment qui, au passage, énumèrent les matériaux et nombre d'informations pratiques.

- Imry Merchant

Le promoteur immobilier en possession du bien (Southbridge House) lors de la découverte du site. Initialement le bien immobilier acheté à Heron (voir infra) était grevé d'un accord permettant au Museum of London d'effectuer des fouilles avant d'entamer les travaux de démolition/reconstruction de Southbridge House building datant des années 1960.

---

<sup>6</sup> Conformément à l'approche de la sociologie de la traduction, le site appartient, entre autres, à la catégorie des objets intermédiaires, qui mettent en relation les différents acteurs au sens. Si l'on inclut le site-objet intermédiaire dans la liste des protagonistes, c'est parce que même si ces objets n'ont pas de dynamique propre, ils prennent vie parce que des personnes porteuses d'intérêts divers, d'expériences et de représentations variées les mobilisent. De ce point de vue, ils « agissent » en incorporant et en matérialisant les rapports de force qui circulent entre les individus. Ils constituent en quelque sorte des vecteurs à partir desquels se développent, se constituent des relations d'opposition, d'alliance, de compromis..., toutes relations qui tissent une trame sociale entre les acteurs.

- Museum of London

Institution chargée d'effectuer les fouilles sur les sites découverts sur l'ensemble des entités (boroughs) qui composent l'« agglomération » de Londres (Greater London Authority).

- English Heritage

Institution sous la tutelle du Ministre de l'Environnement en charge du Patrimoine. Elle a été mise en place en 1983. Il s'agit donc d'une institution fort « jeune » à l'époque de la découverte du Rose. Elle a pour mission la responsabilité des bâtiments classés. Elle prodigue des conseils, donne des avis et établit la politique générale à suivre en matière de patrimoine.

The Historic Buildings & Monuments Commission for England, que l'on appelle communément English Heritage, a été créée par le gouvernement à travers le National Heritage Act de 1983 (et succède à deux institutions, l'Historic Building Council for England et l'Ancient Monuments Board England).

Il s'agit d'un organisme indépendant compétent en matière de conservation et de préservation des monuments et sites sur le territoire anglais. La commission est chargée de la gestion de près de 400 bâtiments. Elle intervient dans l'octroi de financement. Elle est aussi chargée de formuler des avis. Toutefois, « son rôle premier consiste à formuler les politiques générales et les priorités sur le plan national en terme de conservation, de préservation et d'interprétation... » (Lord Montagu of Beaulieu Chairman de English Heritage)

La Commission se compose d'un président et peut compter jusqu'à 16 autres membres. Les Commissaires sont engagés par le Secrétaire d'État à l'Environnement. La Commission est assistée de comités dont les membres sont choisis pour la réputation, le savoir et l'expérience dont ils jouissent dans différentes sphères de compétences.

La Commission emploie plus d'un millier de personnes, parmi lesquels on retrouve des archéologues, des architectes, des artistes, des restaurateurs, des artisans, des ingénieurs...

- Le Ministre de l'Environnement

Lors de la découverte des vestiges du Rose en 1989, M. Nicholas Ridley occupait le poste de Secrétaire d'État à l'Environnement et Mme Virginia Botoomley celui de Junior Minister. Par la suite, le patrimoine est passé dans les compétences du Ministre de la Culture, des Media et des Sports.

- Le Rose Theatre Trust

Le Trust est une association qui a pour but la sauvegarde et la mise à la disposition du public du site du Rose. Cette association a été patronnée par feu Lord Olivier. Elle est la branche « caritative » du Save the Rose Committee. Son statut lui donne une personnalité juridique et lui permet de recevoir des subsides et des dons. Elle fonctionne sur base du volontariat de ses membres.

Le Rose Theatre Trust a été mis en place par la Rose Theatre Campaign. Le Rose Theatre Trust (qui est une « registered charity ») est appuyé par la Rose Theatre Trust Compagny, une « registered company » qui pour sa part, permet au Rose de générer des bénéfices.

Le Rose Theatre Trust compte parmi ses « trustees » des personnes issues de différents milieux comme le théâtre, l'archéologie, la consultance et le management. M. Harvey Sheldon, ancien directeur du département d'archéologie du Museum of London occupe la présidence.

- Heron

Propriétaire initial du bien immobilier qui avait conclu un accord (non liant) avec le Museum of London permettant à ce dernier d'entreprendre (au frais du premier) des fouilles d'une durée de dix semaines.

- Les personnalités du spectacle

Laurence Olivier (qui y fit sa dernière apparition en public), Dustin Hoffman, Sting, Kenneth Branagh, Judith Bench, Peter Hall, l'homonyme et descendant de Philip Henslowe, Timothy Dalton, Ralph Fiennes, Vanessa Redgrave, etc.

- Les politiques

Des personnalités politiques issues de trois partis rivaux, conservateur, « labour » et démocrate-libéral, n'ont pas hésité à s'associer en front commun pour prendre la défense du Rose. Simon Hughes, démocrate-libéral, en tant que Président du Campaign Committee, restera néanmoins le personnage le plus marquant

Le Rose Theatre est une problématique qui a réussi à transcender les clivages liés au parti. C'est ainsi que l'on voit Margaret Thatcher prendre une position en faveur du Rose tandis que son Ministre de l'Environnement, lui aussi libéral, n'a pas hésité à s'opposer fermement à son classement.

- Le Borough de Southwark

Le borough constitue l'échelon le plus local en terme de processus décisionnel. Cette entité peut-être considérée comme l'équivalent d'une commune.

- Le HLF

La Loterie Nationale, the National Lottery, a été créée très tardivement en Grande-Bretagne, en novembre 1994... « Pour chaque Livre Sterling dépensée, 28 pence sont alloués au National Lottery Distribution Fund et subdivisés en cinq catégories de 'Bonnes œuvres' : les arts, le sport, le patrimoine, les œuvres caritatives et le Millenium Fund (qui subventionne des projets relatifs aux célébrations du millénaire) » (Changing the way we do Things, p. 39). Il s'agit de l'institution la plus en vue pour l'allocation de fonds car c'est une des « riches ». C'est aussi l'une des plus demandées. C'est pourquoi les critères auxquels elle soumet les projets qu'elle examine sont draconiens.

Dans le cadre de financement de projets liés au patrimoine, le HLF prend l'avis d'English Heritage. Ceci est un point qui, dans le cas du Rose, risque de soulever à terme un conflit d'intérêt dans le chef d'English Heritage. Par ailleurs, le HLF n'intervient jamais que partiellement pour le financement du projet. En aucun cas il ne prendra en charge l'ensemble du projet. Il faut aussi noter que les sommes allouées sont principalement accordées pour des

charges « en capital », et non des frais de personnel. « Les problèmes se sont révélés très rapidement : de grands halls de sports sans sportifs, des théâtres sans productions et des salles de concerts sans concerts... » (Changing the way we do things, p. 39).

Depuis lors, le National Lottery Act de 1997 a élargi le champ des projets subventionnables. « L'acte nous donne clairement pour la première fois la possibilité de financer des projets archéologiques qui recouvrent les dimensions d'enregistrement, de conservation, de recherches, de publication pour les sites et les paysages historiques d'une certaine importance. Nous donnerons la priorité aux projets qui ont pour objectif l'encouragement, l'étude et la compréhension de l'archéologie pour le plus grand nombre. » (Heritage Lottery Fund. New opportunities for the Heritage. Consultation Document. London June 1997, 6 in ibidem).

La nouvelle Lottery Guidance accentue encore cette démarche vers plus d'ouverture et l'exprime en ces termes : « Nous pouvons aider des projets qui impliquent des acquisitions, des enquêtes, des enregistrements, la conservation, la préservation ou la publication à propos d'artefacts, de site ou de monuments archéologiques d'une certaine importance. » (Heritage Lottery Fund. Application Pack-Special Guidance. London, April 1998, selection 3)

### **3.3.4. Analyse préliminaire du processus décisionnel**

#### **3.3.4.1. Les moments clé du processus décisionnel**

Pour le Rose, comme pour tout autre projet d'accessibilité, on peut envisager (au minimum) quatre étapes majeures dans la vie du projet, quatre moments clé qui constituent une trame sur laquelle viendront se greffer d'autres éléments que l'on pourrait qualifier de « subsidiaires » ou encore de circonstanciels dans la mesure où ils sont propres à chaque cas particulier. Cet ensemble d'étapes majeures se veut le reflet de ce qui a été observé sur le terrain. Cet ensemble n'est pas un modèle pas plus qu'il n'est exhaustif. Il faut plutôt le considérer comme un commun dénominateur.

La décision d'excaver, la découverte de vestiges significatifs, la décision de préserver les vestiges in situ et enfin la décision de les mettre à la disposition du public peuvent être envisagés comme les moments clé qui jalonnent le projet d'accessibilité. On remarquera qu'ils sont relativement indépendants les uns des autres et que chaque décision peut-être prise isolément. Dès lors, il ne faut pas s'étonner de voir les étapes se chevaucher et déborder dans le temps. Revenons sur chacune d'entre elles.

##### **3.3.4.1.1. La décision d'excaver**

Il s'agit là de l'élément à la fois le plus important et le plus éloigné du résultat dans la chaîne de décision qui conduira à la mise à disposition de vestiges archéologiques au public. En effet, il s'agit de la base sans laquelle rien n'est possible. Ce n'est qu'en découvrant la surface que l'on peut se rendre compte de ce qu'elle renferme réellement. Ceci semble être une évidence, mais cette étape est tellement critique qu'elle a poussé le législateur à intervenir. C'est ainsi qu'en Grande-Bretagne le PPG16 (voir infra) a vu le jour afin de s'assurer que les projets immobiliers étaient précédés de fouilles d'exploration.

Bien sûr, il ne s'agit que d'une première étape nécessaire mais pas suffisante à l'accomplissement du projet. De plus, les motivations à ce stade sont souvent bien éloignées des considérations « archéologiques ». Ainsi, dans le cas du Rose, il n'était pas tant question

de réaliser des fouilles afin de rechercher les vestiges du Rose, mais plutôt de se conformer aux exigences du Voluntary Code of Practice qui régissait à l'époque le système des fouilles de sauvetage en Grande-Bretagne. Dans ce contexte, ce qui a été consenti par le propriétaire du site, Imry Merchant, constituait une offre tout à fait raisonnable compte tenu de l'environnement juridique de l'époque (avant le PPG 16).

#### **3.3.4.1.2. La découverte de vestiges significatifs**

En fait, l'élément décisionnel tient à la définition que l'on va faire du vestige et pas nécessairement à sa nature intrinsèque. Décider que tel vestige est significatif est un élément de la plus haute importance pour son avenir. Bien sûr, certains éléments objectifs permettront d'arbitrer son sort selon des critères archéologiques. Néanmoins, puisqu'il ne s'agit pas de sciences exactes, il faut prendre en considération la part de subjectivité qui subsiste à ce stade. En effet, parfois il faut bien choisir de sacrifier une partie des vestiges pour permettre de découvrir une strate rattachée à une période de l'Histoire plus ancienne. Il s'agit bien d'un choix dans ce cas.

Dans le cas précis du Rose, ce point a été traité de façon relativement unanime et tout le monde s'accorde pour dire que le Rose est un vestige de la plus haute importance et qui a aussi le mérite d'être resté dans un très bon état de conservation.

À ce stade, dans le cas du Rose, on peut voir trois phases subsidiaires. Dans un premier temps, il s'agit du moment où le Museum of London contacte la presse pour faire état de la découverte du Rose et puis celui où le monde du spectacle se mobilise. Enfin, on retiendra la rallonge de 10 semaines de fouilles supplémentaires octroyées par Imry Merchant le 3 mars.

#### **3.3.4.1.3. La décision de préserver les vestiges in situ**

C'est ici à ne pas en douter un moment crucial. Cependant, encore une fois, un site peut être jugé suffisamment important pour être préservé in situ, être recouvert et légué aux générations futures sans pour autant conduire à une mise en valeur, comme l'illustre le cas de Huggin Hill à Londres, qui a été entièrement recouvert sans jamais avoir suscité le moindre débat sur une ouverture au public.

En ce qui concerne le Rose, l'élément crucial qui marque cette importante étape se situe au moment où l'on demande aux ingénieurs d'English Heritage de développer les méthodes possibles de conservation du site au mois de mai 1989.

Quant à la demande de classement du site introduite le 5 mai 1989 par le Museum of London auprès du Secrétaire d'État à l'environnement, il faut la voir comme une étape subsidiaire destinée à renforcer le choix de la préservation in situ.

Dans le même sens du renforcement de la préservation in situ, on notera l'annonce faite par Imry Merchant que le site sera conservé sous le bâtiment sur pilotis.

Plus tard en juin, après la constatation du processus de destruction rapide dont le site est victime, la conservation devient réellement une préoccupation majeure et tous les acteurs s'accordent sur ce point qui est désormais acquis sur le plan du principe.

#### 3.3.4.1.4. La décision de mettre un site à la disposition du public

C'est le point culminant d'un projet d'accessibilité. Néanmoins la décision n'est pas nécessairement couronnée de succès. L'échec est encore possible et le projet à ce stade peut encore ne pas aboutir.

Pour le Rose, la décision de mettre le site à la disposition du public est intervenue assez brutalement durant la nuit du 14 au 15 mai 1989, alors que les revendications sont passées de la préservation du site à sa mise en valeur et mise à la disposition du public. Les mots de Margaret Thatcher « tout doit être fait pour préserver ces vestiges pour qu'un jour il puisse être visible pour le public », ne sont peut-être pas étrangers à ce changement d'objectif. Dans la foulée de cet élément décisif, on peut noter une série de décisions secondaires qui vont conforter la solution de la mise à disposition du Rose au public :

- La somme de £1,000,000 octroyée par l'État à Imry Merchant pour que la société immobilière repense ses plans au niveau des fondations,
- La constitution du Committee Campaign sur l'initiative de Simon Hughes et plus tard, son évolution vers le Rose Theatre Trust,
- L'ouverture le 13 avril 1999 de l'exposition temporaire sur l'histoire du Rose.

#### 3.3.4.1.5. Les éléments de récurrence

À côté de ces points d'inflexion successifs, il faut également prendre en considération tout au long de l'évolution du projet certaines problématiques qui se présentent de façon récurrente dans tout projet de mise en valeur de site archéologique en milieu urbain. Ces obstacles potentiels sont susceptibles de survenir à tout moment. Ultérieurement, lorsque les trois cas d'étude auront été analysés, ces aspects seront étudiés de façon à dresser un schéma séquentiel qui permettra de mieux les gérer. Pour l'heure, nous nous bornerons à les mettre en évidence et à les repérer dans le fil des treize années de l'histoire du Rose, depuis 1989. Ainsi, Une série de thèmes assez généraux comme le volet financier, les aspects politiques ou encore les phénomènes physiques de conservations sont susceptibles de mettre à mal à peu près tout projet de mise en valeur. Ces événements qui tantôt tiennent plus du cas de force majeure, tantôt se rapprochent plus d'un choix arbitraire, méritent d'être considérés, à ce stade-ci de la recherche, comme des phénomènes circonstanciels. L'ensemble des cas d'études permettra de dégager pour cette catégorie une vision plus complète et de créer des liens entre les différents éléments qui sont en interaction.

Dans le cas du Rose Theatre, il est apparu très clairement des problèmes de façon récurrente dans les domaines suivants :

- Sur le plan financier :
  - L'investissement budgétaire d'English Heritage,
  - L'investissement budgétaire du promoteur, Imry Merchant,
  - Les coûts de conservation et de mise en valeur.
- Sur le plan politique :
  - Le refus de classement durant la phase de construction,
  - La pression populaire.

- Sur le plan « physique » :
  - La conservation,
  - Les méthodes de présentation.

### 3.3.4.2. Nature et catégorie des décisions

À côté des aspects chronologiques qui viennent d'être développés ci-dessus, il reste un autre angle d'attaque pour cerner la complexité des processus décisionnels et qui relève plus d'une forme d'analyse de la stratégie des différents acteurs. Les processus décisionnels sont en effet le fruit d'interactions entre les acteurs. Ces derniers ont des natures, des positions et des intérêts qui sont généralement différents et qui peuvent en outre se modifier au gré des circonstances. Des institutions, des associations ou des ONG, même si elles oeuvrent pour une même cause, peuvent avoir des intérêts tantôt divergents, tantôt convergents. Ceci peut être lié à des circonstances extérieures (économiques, sociologiques, ...) mais aussi à des changements internes, propre à l'une ou l'autre institution. Sans ce phénomène, quelle serait l'utilité des remaniements ministériels ?

Dès lors au-delà de la dimension linéaire que toute décision acquière au fur et à mesure qu'elle se construit (le temps ayant cette faculté de transformer une partie du possible en présent et ne permettant à cet égard que de difficiles retours en arrière), il y a justement, plus en profondeur, tous ces éléments ténus qui vont contribuer au fait que telle idée, « tel possible » va finir par acquérir un poids, prendre corps et constituer une décision.

#### 3.3.4.2.1. La construction du conflit à propos de la gestion du risque archéologique

Ce moment se situe en amont de la problématique du projet d'accessibilité tel qu'il est défini dans le projet APPEAR. En effet, l'« histoire » commence par un conflit<sup>7</sup> entre le promoteur immobilier et le Museum of London au stade et à propos de la fouille de sauvetage. La gestion de cette étape ne fait sans doute pas l'objet du guide APPEAR. Sa prise en compte reste toutefois incontournable dans le cas du Rose Theatre. La problématisation initiale de l'objet du conflit va en effet influencer les redéfinitions proposées par la suite, et plus particulièrement lors du conflit à propos du classement du site. Ce conflit, in fine, contribuera à un changement de l'ordre juridique (PPG16), qui constitue une innovation marquante.

Les acteurs « premiers » sont, d'une part, un promoteur privé qui projette de construire une tour de bureaux sur l'emplacement d'un bâtiment vieux de 30 ans (et en fin de vie), qu'il a racheté au groupe immobilier Heron. La construction de cette tour implique des travaux de fondations en sous-sol.

Le promoteur, Imry Merchant, est en possession d'un permis de construire accordé au précédent propriétaire (Heron) qui s'était engagé, conformément au cadre de bonnes pratiques,

---

<sup>7</sup> La langue anglaise utilisée par les anthropologues du droit introduit une nuance très utile pour la compréhension de la dynamique d'un conflit en différenciant le concept de dispute et celui du conflit. La dispute se noue entre plusieurs parties, certaines de celles-ci pouvant être mobilisées à la suite d'une stratégie d'intéressement appliquée par les parties initiales qui sont deux dans le contexte du conflit proprement dit. Nous emploierons cependant le concept de conflit dans la suite de ce rapport car il est plus évocateur, en français tout au moins, de l'ampleur du différend.

à accorder deux mois de délai aux archéologues et à financer durant ces deux mois les fouilles de sauvetage, et plus, en fonction des résultats au terme de ces deux mois.

Imry Merchant fait intervenir ses propres consultants en archéologie et espère s'en tenir là, ayant ainsi contribué de son côté à réduire le risque de détruire des vestiges archéologiques significatifs. En principe, les coûts de cette contribution « volontaire » font partie de la gestion du risque archéologique<sup>8</sup> que l'on qualifiera de « normal », tant que les coûts restent bien balisés. C'est généralement le cas, à moins d'une découverte archéologique majeure sur le site.

Une gestion efficace et préventive – en amont du projet – du risque archéologique permet de réduire l'incertitude des parties intéressées – celle du promoteur mais aussi les autorités locales, les professionnels de l'archéologie, etc. – quant à la présence de vestiges archéologiques. Plus cette gestion préventive est efficace, plus l'incertitude du promoteur quant aux conséquences financières de son projet de développement sur un site susceptible de receler des vestiges dans le sous-sol particulier devient asymétrique. Cette asymétrie lui permet d'envisager les fouilles de sauvetage avec une certaine sérénité.

Mais comme dans tout domaine d'activité comportant des risques, personne n'est à l'abri d'une surprise. La spécificité de celle que constitue la découverte de vestiges archéologiques à la faveur de travaux de construction réside dans le fait qu'elle n'est pas appréciée de la même façon par les différentes parties. Tant que les archéologues s'attachent à la mission de gérer au mieux ce risque par la réduction de l'incertitude quant à la présence de vestiges – en recourant par exemple à l'outil de la cartographie –, leurs intérêts ne contredisent pas ceux du développeur. Il n'en va plus de même lorsque la fouille de sauvetage conclut à l'existence de vestiges significatifs ou à la très forte probabilité de celle-ci. Une telle découverte représente sans nul doute une fort mauvaise surprise pour le développeur mais par contre une très bonne du point de vue des archéologues. À condition que ceux-ci s'autodéfinissent exclusivement et strictement comme des porte-parole des traces du passé, abstraction faite des contraintes institutionnelles liées à leur affiliation – service de consultance engagé par le développeur, institutions publiques de défense du patrimoine sous-financées et placées devant des choix tragiques... Concrètement, les archéologues peuvent donc se retrouver en porte à faux avec le développeur. Leur position est à cet égard paradoxale. Elle est aussi singulière si on la compare à celle des acteurs de la gestion d'autres risques – qu'ils soient experts ou industriels à la source d'un risque technologique – pour lesquels toute concrétisation du risque résiduel est par définition une « mauvaise » surprise. La spécificité du risque archéologique et plus encore celle de la position des archéologues expliquent dès lors que la relation de ces derniers avec les promoteurs est jusqu'à un certain point coopérative. Ils sont motivés jusqu'à un certain point par les mêmes objectifs, les mêmes intérêts sinon les mêmes valeurs. Mais cet état de grâce est forcément fragile, car leurs rationalités, les principes supérieurs qui les font agir (voir infra) ne sont pas identiques, loin s'en faut. Leur coopération est à la merci d'une « grande » découverte archéologique. Or cette coopération est cependant essentielle pour résoudre le conflit d'intérêts qui est alors bien présent.

---

<sup>8</sup> Le risque archéologique représente ici la probabilité de découvrir /détruire des vestiges archéologiques en procédant à des travaux de construction. Le risque varie avec la probabilité que se concrétise le danger de destruction plus ou moins irréversible de vestiges plus ou moins majeurs. On retrouve dans cette définition les deux dimensions traditionnelles du risque « expert » : la probabilité et la gravité des effets. La gestion de ce risque implique des coûts qui se répartissent entre les différents acteurs, en fonction du type de leur intervention dans la mitigation du risque. Cela peut être l'établissement de cartes des zones à risque ou encore les coûts des sondages supportés par le promoteur. À l'extrême, le terrain sera déclaré inconstructible. La gestion du risque archéologique se traduit donc pour le promoteur par des coûts financiers importants qui deviennent franchement exorbitants s'il y a une découverte importante en l'absence de mutualisation du risque.

On comprend sans doute mieux l'importance de ce moment de la gestion du risque archéologique et sa prise en compte dans le cas du Rose, car bien que situé fort en amont du projet d'accessibilité tel qu'il est défini dans la recherche APPEAR, il explique dans le cas du Rose Theatre le souci de règlement coopératif du conflit d'intérêts qu'exprime avec force et constance un acteur tel que English Heritage qui se trouve paradoxalement du mauvais côté de la barrière du point de vue des activistes qui vont se positionner en qualité de défenseurs du patrimoine archéologique. La combinaison de l'insuffisance de ses ressources financières et du dispositif juridique limite la marge de manœuvre de l'institution qui n'a d'autres alternatives que de maintenir un climat de confiance – confiance dans la volonté de toutes les parties d'aboutir à une solution coopérative – pour assurer la gestion de tous les autres cas présentant un risque archéologique relevant de sa compétence.

#### **3.3.4.2.2. Le passage de la sphère privée à la sphère publique**

Ce passage se réalise lorsque le Museum of London fait part aux médias de la découverte des vestiges sur le site du Rose. Cette annonce n'est pas conforme au code de bonnes pratiques, ce que l'on ne manquera pas de reprocher à cette institution. On interprétera cette annonce comme une stratégie d'intéressement dans le chef du Museum of London dans le but de mobiliser, de faire intervenir de nouveaux acteurs. Ces acteurs – de grands noms du théâtre et du cinéma britannique et américain, et des archéologues – ne manqueront pas à l'appel.

La médiatisation du cas sera très forte. Les acteurs sont nombreux à profiter de l'espace qui leur est offert pour passer de la sphère privée à la sphère publique, pour mobiliser de nouveaux acteurs qui vont parler à leur tour par l'intermédiaire de la presse, pour se donner une audience.

L'enjeu du conflit évolue au fil du temps et des découvertes. Prolonger d'abord les délais accordés aux archéologues pour fouiller le site. Obtenir le classement du site. Changer d'option technique pour la préservation des vestiges. Mettre à l'agenda politique la question de leur accessibilité.

Le conflit va se construire à partir de la mise en question de la confiance que l'on peut faire au développeur lorsqu'il exprime sa volonté d'agir au mieux des intérêts des vestiges. Ceux qui s'instituent comme porte-parole du patrimoine historique vont faire de la question de la confiance un enjeu central qui alimentera la dimension destructrice du conflit en élargissant progressivement le cercle des acteurs dont la bonne foi est mise en cause : English Heritage, le décideur politique, et plus généralement tout acteur ne souscrivant pas au discours de plus en plus exigeant des activistes – avec comme corollaire la mobilisation de nouveaux discours et en y incluant des registres valoriels.

La dynamique destructrice du conflit s'explique d'abord par le fait que la méfiance est à l'ordre du jour alors qu'un climat de confiance est le pré requis d'une négociation coopérative. Circonstance aggravante, les deux dimensions sont asymétriques. Il suffit d'un événement pour perdre la confiance, celle-ci ne se rétablissant que moyennant de multiples épreuves de celui qui a trahi la confiance, en suivant un processus de « bonus-malus » similaire à celui de l'assurance automobile en Belgique.

Cette dynamique s'explique aussi par le fait que son objet devient de plus en plus complexe : il y a des conflits d'experts sur la finalité de l'intervention archéologique et sur les modalités

de cette intervention. Il y a un conflit d'experts sur l'opportunité de classer le site avant que les travaux de construction potentiellement destructeurs pour les vestiges ne soient entamés. Elle s'explique enfin par la dimension valorielle du conflit, qui est présente d'un point de vue. On a souligné à cet égard que « le site archéologique », et plus particulièrement le site en milieu urbain, est aussi un objet « valeurs » à forte charge symbolique au point de devenir le témoin de l'intérêt des humains pour une orientation vers la vie commune, d'une conscience du collectif. Le site archéologique serait sous cet aspect une forme extériorisée mais aussi opératoire de la conscience du collectif par le lien qu'il opère entre le passé et le présent, l'« ici » et l'« ailleurs », un lien qui intéresse le public. Cet aspect est bien mis en lumière dans le matériau d'entretien portant sur les spécificités du milieu urbain (mieux connaître sa ville, voire ses racines). Un acteur y voit même une stratégie de lutte contre le dépeuplement des villes »... (voir D4, p. 83).

Définir le statut des valeurs n'est pas sans incidence sur la résolution du conflit. Le statut des valeurs fait en effet partie de l'objet du conflit dans la mesure où les acteurs qui ne s'alignent pas sur les activistes mettent précisément en doute les motivations de ceux-ci en les « ravalant » à des intérêts particuliers.

Nous ne souscrivons pas à cette interprétation pour plusieurs raisons. L'approche compréhensive nous paraît en effet la seule à donner la parole aux acteurs et donc la clé de la compréhension du problème dans toute sa complexité, une compréhension qui constitue la première étape de la résolution du conflit<sup>9</sup>. Elle s'inscrit ainsi dans la ligne de la gouvernance.

Ces raisons sont au nombre de quatre :

1. La description « intéressée » du respect des valeurs s'avère toujours possible. Elle repose toutefois sur un processus d'attribution qui est infalsifiable<sup>10</sup>.
2. Une telle description est généralement réductrice car elle ne rend pas compte du sentiment des individus concernés – de certains du moins – qui peut être en certaines occasions d'honorer des valeurs en raison d'elles-mêmes et non du gain qu'ils pourraient tirer de leur respect.

Faute de prendre en compte les valeurs, on risque de tomber dans l'approche réductrice des conflits d'implantation labellisés « NIMBY ». Cet acronyme, « Not In My Back Yard », laisse entendre que les contestataires ne poursuivent qu'un intérêt égoïste, alors que l'analyse de ces conflits montre que leur objet est complexe et qu'il inclut un enjeu valoriel qui non reconnu devient l'objet privilégié et difficilement négociable du conflit.

3. « Emprunter cette approche renvoie à entériner le point de vue durkheimien que 'tout n'est pas contractuel dans le contrat'. Autrement dit, plutôt que de se laisser aller à

---

<sup>9</sup> Ces étapes sont au nombre de trois : l'analyse conjointe du conflit, l'étape de la confrontation et enfin celle de la résolution proprement dite.

<sup>10</sup> Cela ne signifie pas pour autant que les acteurs qui se critiquent et se justifient ne sont pas mus par des intérêts sous-jacents et égoïstes. L'approche indique seulement qu'une dimension contraignante est attachée aux formes même de l'action et du jugement en public, et liée par conséquent à la possibilité de fonder des accords intersubjectifs en dépit et par delà la situation « biographiquement » située et des intérêts égoïstes de chacun. Ces moments de critique et de justification permettent d'explorer ce qui au-delà des conflits d'intérêts permet au membres du groupe social de continuer à « vivre ensemble ».

imaginer qu'il serait parfaitement loisible aux membres d'une communauté, au gré de leurs intérêts propres, de redéfinir les situations partagées à leur guise ou à leur avantage, ou de négocier en permanence ce qu'est ou n'est pas une attitude fautive, l'approche grammaticale permet d'insister sur le fait que ces négociations et ces essais de redéfinition, lorsqu'ils sont tentés, ne peuvent l'être que par l'appui que trouvent les partenaires dans ce qu'il y a de déjà commun entre eux, c'est à dire des grammaires (ensembles de règles) qui leur permettent d'évaluer la pertinence et la validité des changements qu'ils se proposent d'introduire. » (LEMIEUX, 2000, p. 13).

4. Mais sur quelles observations empiriques repose alors l'hypothèse selon laquelle il existe des valeurs « supérieures » auxquelles les individus articulent leurs points de vue et qui sont partageables par d'autres ?

Arrêtons-nous dès lors un moment sur le sens de l'opinion exprimée par les acteurs de l'opposition dans le cadre de manifestations publiques, d'interviews accordées à la presse, du courrier adressé à la presse ou encore des réunions publiques. Leur opposition se manifeste par l'expression publique d'une opinion qui s'indigne de la distribution projetée. Au promoteur, les bénéfices de sa construction. À tous ceux qui se soucient quelque peu des vestiges, les coûts de leur perte.

Exprimée en privé, l'indignation est révélatrice d'un profond investissement des valeurs au nom desquelles s'exprime le désaccord. Exprimée en public, elle indique que ces valeurs sont d'intérêt suffisamment général pour mériter d'être exprimées publiquement, qu'elles ont la capacité de mobiliser l'audience. Le passage de la sphère privée à la sphère publique indique ensuite que celui qui exprime son indignation se pose en défenseur légitime de ces valeurs, de cet intérêt général et de l'audience que ces valeurs parviennent à fédérer.

Nous avons appliqué, d'une manière non exhaustive, la grille d'analyse proposée par N. Heinich aux nombreux articles de presse couvrant quelques mois du conflit après l'annonce de la découverte dans la presse. En « lisant » ainsi les discours tenus par les acteurs en ces moments de critique et de justification, on identifie ce qui au-delà des conflits d'intérêts permet aux membres du groupe social de continuer à « vivre ensemble ». On verra ainsi de plus la nature et la fonction de l'enjeu valoriel car le Rose est finalement un cas particulier des conflits d'implantation qui font eux-mêmes partie des conflits environnementaux.

On trouve les registres suivants :

- Le registre du sacré

« The Rose remains should be more to us than politics or the Royal family » (Quoting Ian Mckellen, Guardian, 15-5-1989)

« La découverte de l'endroit où a été initié l'anglais moderne » (indéterminé)

« Precious soil of English Rose » (Times, 22-2-1989)

« Shakespeare workplace should be preserved for the nation » (indéterminé)

« The find is unique, uniqueness »

- Le registre purificateur

- Atteinte au passé

- « The Rose discoveries demand that the historic area of Britain's Elizabethan theatreland be protected from further obliteration by the the almost-hysterical frenzy to turn bankside into another heartless financial and business extension of the city » (Sam Wanamaker - The Independent 23/2/1989)

- La connaissance du passé

- Valeur de la connaissance historique - théâtre et art dramatique

- La valeur d'authenticité

- « Replica of Elizabethan theaters are being built everywhere but this is the real thing and you don't throw away the real thing » (Ian McKelle, quoted in the Time Magazine, May 1989)

- « Some very respectable detectives (scholars) are advising on Sam Wanamaker's reconstruction of the Globe Theatre, which will stand only a shout away from the real Rose » (27-2-1989)

- Le registre esthétique

- Non mobilisé

- Le registre civique

- Participation du citoyen à la définition de son cadre de vie, le rôle du mandataire politique
  - Patriotisme

- Le registre éthique

- Discours de l'équité

- « So low is the level of national funding (English Heritage) for rescue archaeology that the compensation payment would have endangered a string of other projects around the country (justice discours) »

- Élargissement de la communauté morale

- « Future generations will not forgive such cultural vandalism » (Times, 4-5-1989)

- « The Rose belongs not just to the developers, not just to us but to the world » (Standard, 16-5-1989)

- Le registre herméneutique (absence de sens du projet pour les habitants)
  - Absence de sens du projet du promoteur comparé au sens des vestiges - culture britannique, connaissance scientifique (apport : une réponse aux historiens du théâtre et à l'histoire de l'art dramatique)
  - « The mania for preserving remains, however authentic, is a recent 20th-century phenomenon. The Elizabethans would not have understood » (Times, 15-5-1989)

- Le registre fonctionnel (le projet est inutile, mal conçu)

Les options techniques sont abondamment critiquées

- Le registre économique (le projet est non viable tel quel)

Le développeur pourrait tirer un parti financier du Rose :

« However perhaps the government might remember The billions of pounds raised by VAT both on the theatre and the tourist industry. » (Touringwise, March-April 1989)

- Le registre réputationnel

- Le décideur :

« Professor Biddle, one of the most eminent archaeologists, believes that the Government was advised by civil servants on this (putting the gravel and hard core down) and not by archaeologists Government has been »

- Le promoteur :

« Imry Merchant has a good conservation record » ( Sunday Telegraph, 21-5-1989)

« Rose owner's 'thorny past' : English Heritage became extremely worried at the way the elegant... was deteriorating while the planners and the developers argued over its future as a hotel and offices » (Evening Standard, 22-5-1989)

- Les stars activistes

Une campagne d'autopromotion

- Le registre domestique

« Archaeologists have found... a floor in which had been compounded millions of hazelnuts shells, the Elizabethan's popcorn » (Times, 15 février 1989)

« We have this wonderful heritage. That is what makes London such a wonderful place to be »

« Remains of Elizabethan London life : theatres, brothels, bear-baiting rings and inns have been revealed »

- Le registre légal

Ce registre technique est largement exploité (recours judiciaire)

- Inadéquation du régime juridique
- Violation du droit par le décideur politique

### **3.3.4.2.3. L'instruction du projet : un processus bien balisé, planifié ou un processus plutôt informel « aléatoire » ?**

Cette dimension du processus décisionnel a été explorée dans le D4. On en rappellera les grandes lignes pour cadrer les questions de recherche qui vont guider l'analyse (au stade de l'ébauche).

L'analyse des paroles des répondants a fait émerger trois sous-thèmes : le modèle décisionnel, la culture du projet et les dispositifs d'une action planifiée qui explicitent les réponses aux questions standardisées portant sur cette thématique.

#### **3.3.4.2.3.1. Le modèle décisionnel**

L'image la plus accordée à la réalité du processus « informel », aléatoire, est celle d'une « poubelle » (*garbage can*) où s'entassent pêle-mêle toutes sortes d'objets hétérogènes. Elle est aux antipodes du modèle de l'action planifiée dans sa version « tout au rationnel ». Le dernier modèle présente les programmes d'action publique comme étant des conséquences logiques d'évaluations et d'estimations rationnelles : quel est le problème à traiter, quelle est la solution optimale, quels critères doivent être appliqués dans le choix, quelles corrections doivent être apportées en fonction des effets repérés ? Elles supposent toutes plus ou moins que les acteurs concernés cherchent en chaque cas à obtenir le meilleur résultat, calculent les ressources qu'ils peuvent mettre en œuvre, bref agissent de manière rationnelle dans le cadre de leurs intérêts propres.

Il reste que ce modèle connu sous le label imagé de modèle de la poubelle est également critiqué au profit d'un autre modèle, celui de la rationalité cette fois limitée. Une critique en plusieurs points que l'on rapprochera du cheminement du Rose Theatre lui-même et de son intégration dans l'environnement, pour montrer que finalement, le cas du Rose se rapproche du modèle de la « poubelle ».

- L'interaction entre les acteurs mettrait de l'ordre par ses effets propres. Par exemple, l'émergence d'une question, la définition d'un problème ne serait pas l'effet du hasard mais d'une négociation entre les acteurs contraints à tenir compte les uns des autres et à s'accorder sur un minimum de règles. Tel est sans doute la réalité des acteurs du Rose qui sont tenus par le Voluntary Code of Practice mis en place par la British Property Federation et la Standing Conference of Archaeological Unit Managers, avec une marge de négociation au-delà des 2 mois.

La contrainte résultant de cet accord a une portée financière limitée pour le promoteur tant que l'on ne fait pas de découverte archéologique majeure sur le site, alors que son non-respect peut être source de conflit destructeur ou de blocage et lui faire perdre du temps, donc beaucoup d'argent. La portée de la contrainte est par contre importante pour English Heritage, à la lumière des contributions respectives du secteur privé et de English Heritage

à l'archéologie de sauvetage. On est dans le registre du donnant-donnant, d'une relation fondée sur l'équité et qui implique une relation qui s'installe dans la durée, chacun s'engageant à honorer sa part du « contrat » pour que par la suite il bénéficie du même traitement. La découverte d'un vestige archéologique majeur sur un site non classé et pour lequel le promoteur a un permis change cependant quelque peu la donne. L'enjeu financier du promoteur s'accroît tandis que la marge de manœuvre de English Heritage reste limitée à la persuasion, faute de budget suffisant pour compenser les pertes du promoteur en cas de prolongation du délai des débuts de travaux. De plus, English Heritage est responsable de biens d'autres sites pour lesquels il doit pouvoir négocier avec d'autres promoteurs sans que ceux-ci ne remettent en cause le caractère équitable de leur traitement par English Heritage et contribuent de bon gré au financement de la recherche archéologique de sauvetage. Le jeu se durcit donc mais seulement jusqu'à un certain point, tant qu'il n'implique que deux partenaires, le promoteur et English Heritage.

- Les acteurs qui interviennent par la suite ne sont pas nécessairement tenus par les mêmes règles. Peut-être plus sont-ils motivés par des valeurs érigées en principes supérieurs aux règles procédurales ou par des intérêts particuliers.
- La connaissance des intérêts stables de chaque groupe d'intervenants dans un secteur particulier structurerait ensuite les perceptions, les alternatives, et les stratégies, sans que l'on ait pour autant à faire le postulat d'une rationalité commune ou dominante.

Sans doute est-ce vrai mais seulement partiellement. Car on ne peut ignorer le fait que le cas évolue et que si les intérêts des intervenants sont stables – ce qui reste à démontrer dans le cas des activistes du Rose –, ces intervenants se renouvellent à la suite des nombreuses stratégies d'intéressement qui sont activées par différents acteurs tout au long du cheminement du cas.

- Enfin, la ligne d'action suivie par chacun des acteurs n'est pas entièrement celle d'acteurs isolés. Elle est pour une large part déterminée par les conceptions et habitudes qui prévalent dans les organisations, les groupes dont ils sont membres, et donc anticipables, introduisant ainsi une rationalité limitée dans les processus d'où résultent un programme d'action publique.

L'impact des conceptions, des habitudes, des cultures organisationnelles font aussi toute la complexité du cas du Rose. La multiplication de ce type d'acteurs, et corrélativement celle des alliances possibles entre eux, rend cependant le processus de décision fort peu prévisible...

#### **3.3.4.2.3.2. La culture du projet**

L'historique du cas suggère qu'à défaut de planification, c'est le modèle de rationalité limitée dans sa vision la plus proche du modèle de la « poubelle » qui décrit le plus fidèlement les cheminements du projet lui-même et son intégration dans son environnement.

Le Rose n'a pas non plus été porté par un projet. Le contraste est frappant avec le cas du Globe où il y a un projet qui est porté à bout de bras, pendant vingt ans par son auteur, l'Américain Sam Wanameker. Les deux objets ne sont certes pas comparables mais le cas du Globe démontre tout de même la force de l'idée maîtrisée (voir D4, p. 73).

En ce sens, la nomination d'une responsable à la coordination insufflera peut-être cette culture du projet qui semble avoir cruellement manqué au Rose.

### 3.3.4.2.3.3. Les dispositifs de coordination

#### ▪ Le budget

La planification financière fait défaut. Les ressources financières, insuffisantes du point de vue des activistes, sont dégagées de manière ponctuelle.

L'insuffisance budgétaire est typiquement le produit d'un processus décisionnel chaotique. Il se rencontre aussi dans un processus structuré par une rationalité limitée défavorable au projet de mise en valeur au terme de mises en équivalence des coûts et bénéfiques des options possibles. Implicitement, on est dans le cas de figure de la décision de la rationalité limitée où une combinaison de rationalité électorale et de justice distributive utilitariste explique que le projet archéologique n'entre pas en ligne de compte dans le processus de mise en équivalence, faute de légitimité politique et sociale.

#### ▪ Le dispositif juridique

- Ce dispositif comporte les règles organisant la mise en œuvre de la planification du territoire (*planning process*).

Ce dispositif renvoie à l'action planifiée dans son sens de « déploiement séquentiel d'activités successives et conditionnées... de décomposition en séquences successives et reliées d'une action qui prend ainsi l'allure d'une action complexe. » (THÉVENOT, 1995, p. 418). « ...de prise en compte d'un horizon temporel relativement long dans l'encadrement de l'activité et donc aussi la clôture du jugement sur son déroulement. » (ibid.).

- Le Voluntary Code of Practice mis en place par la British Property Federation et la Standing Conference of Archaeological Unit Managers,
- Le PPG 16 – exposé sous la rubrique innovation – dont on peut se demander s'il ne s'agit pas d'un dispositif de coordination propre à l'action planifiée telle que définie ci-dessus, dans ses aspects formalisés, mais d'un dispositif plus compatible avec le modèle de l'action planifiée sous l'angle spécifique de sa fonction socialisante ou encore avec un régime de coordination privilégiant la dynamique d'interaction entre les acteurs du projet, dans un régime de la familiarité cette fois. Une affaire à suivre.

### 3.3.4.2.4. Le rôle des controverses

Outre le rôle déterminant qu'elle peut avoir sur la dynamique du cas, la controverse, lorsqu'elle est dynamique et non stérile, joue par ailleurs un rôle critique dans l'émergence, la consolidation de l'innovation et sa diffusion. L'innovation ne se diffuse pas parce qu'elle « tient la route » ou parce qu'elle apparaît efficace aux yeux de ses fondateurs qui la « poussent ». Le processus dynamisant est le processus de traduction qui établit un lien entre des éléments hétérogènes qui s'allient dans un réseau. Et si l'innovation se construit sur fond de controverse, c'est parce que celle-ci permet une série de déplacements qui modifient peu à peu les pratiques et les perceptions des acteurs hétérogènes au départ, jusqu'à trouver une forme robuste et acceptable pour le plus grand nombre. Mais pour que la controverse soulevée

par un projet soit porteuse d'innovation, le projet doit être « traduit » en autant de langages et de représentations convaincantes pour chaque acteur ou groupes d'acteurs impliqués.

On analysera les controverses suscitées par le Rose Theatre en recherchant les éléments innovants dont elles favorisent l'émergence, la diffusion.

L'intérêt d'une telle approche du cas réside dans le fait que son objet central – le site archéologique – est complexe, hybride et mobilise de ce fait des réseaux socio-techniques nombreux et diversifiés. Les chances sont dès lors grandes que le premier chaînage qu'il opère entre eux soit le point de départ d'une dynamique sociale empruntant le mode de la controverse, qui pourrait être propice à la genèse de l'innovation – le groupe change par exemple de règles alors que ce n'est pas lui qui en a habituellement la possibilité – qui fasse avancer le projet – à condition que les règles nouvelles soient reconnues/acceptées in fine par les réseaux concernés comme étant convaincantes.

Nous présenteront maintenant deux controverses qui ont fait interagir des acteurs ainsi qu'un élément d'innovation, le PPG16. Il restera à rechercher d'autres processus de genèse et de diffusion des innovations – le « laboratoire d'idées » par exemple – et à rechercher, notamment par rapport au PPG16 les points d'appui, passages obligés – objets, réseaux, processus décrits ci-dessus – qui ont été présents lorsqu'il – le PPG16 – a été élaboré et lorsque ce nouveau chaînage se stabilise, se diffuse<sup>11</sup>.

---

<sup>11</sup> Car à coté et en interaction avec les processus décisionnels, on s'intéressera donc à tout élément innovant du projet, à quelque stade que ce soit – conception, mise en œuvre et suivi – et quel que soit le champ d'application de l'innovation – compétences, pratiques (organisationnelles, techniques, gestionnaires, politiques), etc.

Concrètement, il s'agit des compétences, des savoir-faire, des savoir être, des pratiques, des procédures émergentes que les acteurs concernés jugent à la fois innovantes et exemplaires et dont on fait l'hypothèse qu'elles sont réappropriables par d'autres acteurs dans des projets présentant des analogies en termes de « besoins » pour être menés à bien.

Une question très générale structurera donc cette partie de la recherche : quelles sont les structures/processus de décision récurrents dans la vie d'un projet innovant sous quelque aspect que ce soit – des pratiques innovantes peuvent émerger à n'importe quel moment de la vie du projet, étant entendu que la priorité de recherche est l'innovation en matière de décision – qui semblent faire la différence entre un projet innovant et un projet marqué par la routine ?

Pourquoi ce cadrage sur l'innovation ?

L'intérêt de l'information ajoutée par cette orientation de recherche est bien documenté par la sociologie des organisations. Ce champ de recherche a mis en évidence les coûts individuels et organisationnels de la déconstruction de compétences « anciennes » (celles requises par l'exécution de pratiques routinières) ainsi que les coûts accompagnant l'acquisition de compétences nouvelles (celles requises par des pratiques innovantes). Ces coûts représentent une contrainte majeure ou même un obstacle allant à l'encontre d'un projet innovant dès lors qu'il mobilise des compétences nouvelles. Les pratiques innovantes, même celles qui sont le produit d'une recherche de qualité, ne survivent qu'à la condition d'être adoptées. Mais pour être adoptées, elles doivent d'abord retenir l'attention active de ceux auxquels elles sont destinées. Les coûts de l'adoption de ces pratiques doivent être acceptés et investis par tous les acteurs qui sont mobilisés. La compréhension des conditions/circonstances favorisant l'adoption par les décideurs, les fonctionnaires experts, etc., des pratiques innovantes qui se trouveront dans le guide APPEAR – des pratiques qui auront pour objet tout aspect pertinent et critique du projet d'accessibilité aux stades de son élaboration, sa décision, son évaluation, son application en y incluant les pratiques que suppose la contextualisation des recommandations – devient ainsi une question de recherche incontournable.

#### 3.3.4.2.4.1. La controverse juridique

S'il fallait extraire l'essence de la controverse juridique, elle tiendrait en ceci : il n'existe de réelle situation conflictogène entre promoteurs immobiliers et archéologues que lorsqu'un site se voit classé après avoir obtenu un permis de bâtir. Dans ce cas en effet, l'autorité qui prend la décision de classer sera celle qui risque également de devoir dédommager le propriétaire empêché dans la mise en exécution de ses projets.

En demandant le classement du site, le Committee Campaign a conduit la controverse vers une phase plus aiguë. En guise de réponse, le Secrétaire d'État a fermement opposé son refus qu'il justifie par le fait qu'Imry Merchant prenait à l'amiable les mesures nécessaires à la préservation du site en redessinant ses plans, ce qui permettait que le coût des opérations soit pris en charge par le promoteur et non par la collectivité.

Le Committee Campaign a voulu s'attaquer à cette décision et en demander la révision. Ce qui, en droit continental, aurait fait l'objet d'une procédure devant une haute cour administrative – à l'image, par exemple, du Conseil d'État si l'on était en Belgique – a fait l'objet d'une procédure sensiblement différente. En Angleterre, où le Common Law est d'application, cette tâche de révision revient à un juge unique, en l'occurrence le juge Schiemann, et non à un tribunal.

Pour que la demande du Committee, pour la cause institué en Rose Theatre Trust Company, soit recevable, il faut remplir deux conditions. D'une part, il faut que le demandeur, Le Rose Theatre Trust, soit juridiquement compétent pour formuler une demande de révision, autrement dit qu'il se voit reconnu le droit d'ester en justice. Passé ce cap, il faut encore que le Rose Theatre Trust apporte la preuve que la décision du ministre est illégale, par exemple, parce qu'elle se base sur des éléments non pertinents en droit.

Le juge Schiemann qui donne raison au Ministre Ridley, va appuyer sa décision sur le fait que le Rose Theatre Trust n'est pas compétent, qu'il n'a pas le « locus standi » pour reprendre la formule consacrée en droit anglais, qu'il n'a pas la compétence « ratione personae » dirait-on en droit continental, pour agir en droit parce qu'il n'a pas d'intérêt à faire valoir en justice. Dès lors, le Rose Theatre Trust n'a pas le droit d'ester en justice. Le juge Schiemann explique cette « incapacité » juridique par un raisonnement qui repose pourtant sur un énorme paradoxe.

En effet, selon le juge, le Rose Theatre Trust qui s'est donné pour mission de défendre l'intérêt général n'est pas compétent faute d'intérêt différencié dont il puisse se faire le porte-parole, car selon lui l'intérêt général ne peut être défendu par un individu en particulier, ni même une « collection » d'individus. On en arrive à cet étonnant constat que toute personne peut faire valoir un intérêt propre/différencié mais que personne ne peut prendre la défense de l'intérêt général. Un promoteur peut défendre son intérêt économique à la réalisation de son projet tandis que le public, les riverains ne peuvent valablement prendre la défense d'un site archéologique.

Cette conception cache en réalité une certaine vision de la démocratie qui veut que l'intérêt général, parce qu'il est le plus important, soit défendu par la classe politique (dont les ministres) parce qu'elle est élue. Or, fin des années 1980, en Angleterre comme sur le continent, on voit une nouvelle culture démocratique gagner du terrain, celle de la participation du citoyen qui admet que l'individu, le particulier puisse décider de l'intérêt général en marge du politique.

Très probablement conscient de la popularité très relative que sa décision allait rencontrer, le juge Schiemann, alors qu'il avait « cadennassé » sa décision en droit par un argument purement « technique », s'est étendu sur le fond du problème (au risque de déforer sa décision en trahissant un certain inconfort sur le plan intellectuel).

Il a tout simplement poursuivi son raisonnement en postulant que même si le Rose Theatre Trust avait été compétent, il n'aurait de toute façon pas eu gain de cause sur le fond car :

1. Le ministre dispose d'un large pouvoir discrétionnaire pour choisir de classer ou non un bâtiment,
2. Le ministre a pris sa décision en toute légalité et que contrairement à ce que prétend le Rose Theatre Trust, il a parfaitement le droit de considérer les quatre points suivants pour justifier son refus :
  - 2.1. Qu'English Heritage aurait pu être tenu de dédommager le propriétaire pour un montant de £70 millions,
  - 2.2. Que l'intérêt du classement du site doit être mis en balance avec les besoins en investissement immobilier dans le centre de Londres,
  - 2.3. Que le promoteur a été coopératif et que cette attitude positive dans son chef était liée à une position en défaveur du classement,
  - 2.4. que le classement n'apporte pas de protection à un bâtiment en particulier.
3. Le ministre, même s'il avait consenti au classement, n'était pas tenu de classer l'ensemble du site.

Dans les commentaires de Joanna Goyder (1992), on peut lire que le juge fonde aussi ses arguments sur le fond de l'affaire en prenant appui sur l'efficacité du Code of Practice « ... qui est prouvé pour être un moyen efficace et flexible de réconcilier les exigences des archéologues et des promoteurs... et qui revêt une importance particulière à Londres, où la probabilité de rencontrer des vestiges de grande importance archéologique ainsi que la pression immobilière sont toutes deux très fortes. » Mais, par nature, de tels contrats ne peuvent jamais qu'être un compromis entre deux intérêts concurrents... Ce qui n'empêche pas qu'il peut être très utile d'avoir recours à une procédure juridique de révision dans les cas d'une importance exceptionnelle.

En guise de conclusion, l'auteur recommande qu'une certaine forme de contrôle soit exercée sur le pouvoir discrétionnaire du ministre, que ce soit par un mécanisme de consultation ou par la création d'une possibilité de révision judiciaire. Par ailleurs, il est proposé de faire du classement un instrument plus fort et plus largement répandu.

#### **3.3.4.2.4.2. La controverse sur le programme**

Le Rose Theatre est un site de première importance sur le plan archéologique. C'est un endroit qui a suscité beaucoup de phantasmes, de rêves, d'utopies et de projets dont il serait bien mal aisé de livrer la liste exhaustive tant ils sont nombreux. Mais c'est certain, le Rose est un lieu qui stimule l'imagination. On est même sur le point d'en construire une fidèle reproduction à Lennox aux États-Unis et c'est à John Greenfield, à qui l'on doit déjà la reconstitution du Globe à Bankside, que l'on a demandé de réaliser le projet.

Pendant que toute l'attention était focalisée sur le problème de la préservation du site, mais aussi sur la bataille médiatique et les différents épisodes du feuilleton juridique, il semble que les acteurs aient quelque peu négligé le « projet » dans son ensemble. Qu'allait-on décider de faire du Rose ? Quelle destination allait-on lui donner ? Bien peu de traces nous permettent de retrouver les intentions des parties à l'époque. La quasi-totalité des acteurs actifs à l'époque ne le sont plus aujourd'hui et ceux qui les ont remplacés ne disposent pas d'information à ce sujet. On voit donc qu'il n'y a pas de continuité dans le projet, mais plutôt une succession (interrompue) d'idées.

Certes, à l'époque, le Rose Theatre Trust veut établir un musée, mais on ne sait alors pas si les vestiges survivront aux fouilles projetées. Ce souci de créer un espace distinct et entièrement dévolu aux vestiges du Rose a été un argument utilisé par le Rose Theatre Trust pour s'opposer à la dernière version « sur pilotis » du bâtiment lors des négociations entre Imry Merchant et English Heritage, celle qui a finalement été érigée par-dessus le site du Rose. En effet, le Trust avait proposé des projets architecturaux alternatifs qui envisageaient pour l'un, un espace totalement autonome dévolu au musée du site, pour l'autre un espace semi-indépendant. Indépendamment du recouvrement du site, le fait de voir le site « enfermé » dans les fondations du bâtiment a été vécu comme un véritable échec par certains, comme si cela condamnait le Rose à l'oubli en le coupant de la possibilité de devenir un musée à part entière.

À côté de cette vocation strictement muséale dévolue à l'histoire du Rose et l'interprétation des vestiges, les liens intrinsèques qu'entretient le site avec le monde du théâtre ont très tôt ouvert un autre champ des possibles pour le site dans un registre qui relève du spectacle.

Après de longues années d'un oubli quasi total, certaines idées ont été mises en pratique grâce à la somme d'argent « offerte » par Imry Merchant pour financer les fouilles, la conservation et la mise à la disposition du public.

Dans un premier temps, en 1991, le Rose Theatre Trust a commandé une étude de faisabilité à Heritage Project (à qui l'on doit le très célèbre Jorvik Center de York) pour analyser le potentiel du Rose et déterminer les meilleures options pour que l'ouverture au public se double d'un succès économique. Ce document explore les possibilités de développement pour le Rose en analysant différents aspects intrinsèques et extrinsèques au site. Ainsi la première partie de l'étude est consacrée aux publics potentiels, aux attractions touristiques londoniennes, aux attractions touristiques de nature culturelles, ainsi qu'aux besoins spécifiques des groupes scolaires. Plus loin, il est question de la vocation culturelle et touristique du quartier de Bankside. Cette partie aborde la problématique des voies d'accès (train, bus, métro) au site ainsi que les aspects lacunaires en matière de signalisation. À cet égard, étant donné que le document date de 1991, on peut mesurer les efforts entrepris par les autorités pour améliorer de façon remarquable le volet des transports. En revanche, la signalétique reste toujours aussi embryonnaire. Ensuite, l'étude se penche sur les problèmes de conservation. L'étude qui prévoit un nombre annuel de visiteurs qui avoisine cent cinquante mille unités aborde la problématique du parcours libre des visiteurs sur le site par opposition au trajet imposé, qui prévient la formation de file les jours de grande affluence. Plus loin encore le document présente trois options différentes de mise en valeur pour le Rose Theatre :

- L'option 1 : celle qui remporte le plus de succès auprès du Rose Theatre Trust, envisage les vestiges comme une attraction en soi qui serait agrémentée d'une salle d'exposition minimaliste sous les arches de Southwark Bridge Road,
- L'option 2 : qui représente la tendance « High-Tech », propose la mise en place d'un espace multimédia sous les arches du pont. C'est la solution préférée par l'auteur de l'étude, Heritage Projects,
- L'option 3 : sorte de compromis entre les deux solutions précédentes, qui consiste en la mise en place d'un matériel d'interprétation à faible coût. Par ailleurs, il n'y a pas d'extension prévue sous les arches du pont. Ceci implique implicitement la création de synergies avec le Globe et d'autres attractions locales.

Sur le plan du contenu, les thèmes qu'Heritage Projects propose de présenter au public sont :

- L'histoire du Rose de 1587 à 1605,
- Le bâtiment et la gestion d'un théâtre à l'époque,
- Les documents de Henslowe,
- Les changements apportés à la structure du bâtiment,
- Les moments forts du théâtre et les compagnies qui s'y produisaient,
- La vie et la Comédie à l'époque élisabéthaine à Londres,
- Qui allait au théâtre ?
- Comment et pour quelles raisons ?
- La place du théâtre dans la société,
- Les luttes pour la survie (the Corporation v. the theatres), les émeutes et les troubles, la Peste,
- La redécouverte du Rose,
- Préserver ou détruire ?
- La lutte pour le Rose, protestation et pression populaire,
- Une fois la bataille remportée, quelle suite ? Comment les vestiges furent préservés ?

Finalement, ce n'est que le 13 avril 1999 que le Rose Theatre a été ouvert au public à l'occasion d'une exposition temporaire destinée à raviver l'intérêt du public et générer une source de revenus pour financer la poursuite des fouilles, la préservation du site et sa présentation sur une base permanente. Le Rose Theatre Trust s'est tourné vers une présentation assez sophistiquée dont la réalisation a été confiée au célèbre scénographe William Dudley (Royal National Theatre, Peter Hall Company) qui a eu recours à un spectacle « sons et lumières ». La scénographie a notamment fait un réemploi de l'ancienne technique du « Pepper's Ghost » pour visionner (à partir des galeries situées sur la partie non excavée du site) une vidéo projetée sur le site par « transparence ». Un texte narratif décrit le site, les événements qui entourent sa découverte en 1989 et les projets du Rose Theatre Trust.

En 2001 (voir supra, chronologie), suite à un manque de visiteurs et confronté à des difficultés financières, un terme a été mis à l'exposition et le Rose Theatre a fermé ses portes pour ne rester accessible que sur rendez-vous à l'occasion de visites organisées par le Globe voisin ou de spectacles ponctuels.

Malheureusement plusieurs facteurs ont joué en défaveur du site. D'une part, le Millennium Bridge tout proche qui relie Bankside à la City a connu des problèmes techniques qui l'ont rendu non opérationnel pendant près de 2 ans. D'autre part, par la suite, la crainte des attentats mais aussi, dans une moindre mesure, l'épidémie de fièvre aphteuse n'ont fait qu'accentuer le phénomène en réduisant le nombre de touristes.

Parmi les événements d'envergure qui ont pris place au Rose, on peut épingler les deux représentations de « Doctor Faustus » de Christopher Marlowe fin août 2001, les premières représentations théâtrales publiques depuis la fermeture du théâtre en 1605 comme il est précisé dans le site Internet de Timothy Dalton.

#### **3.3.4.2.4.3. Une innovation dans le dispositif de coordination : le PPG 16**

De façon très synthétique, on peut dire que le PPG 16 établit des règles inspirées de pratiques existantes. Il se veut une réponse aux erreurs commises au cours de chantiers comme celui du Rose ou celui de Higgin Hill.

La philosophie qui se trouve derrière le PPG 16 passe par la mise en place d'un politique à l'échelon local qui vise la résorption des conflits à la base par le biais de la concertation et de l'information des promoteurs tout en pénétrant le paysage législatif de façon profonde et différenciée par l'intermédiaire des décisions contraignantes en matière d'urbanisme prises à l'échelon local.

- Avant le PPG 16 : un code de bonnes pratiques

Financial Times 16 mai 1989 :

« ... les relations entre archéologues et investisseurs semblent assez bonnes. Un code de pratiques couvrant les obligations des deux parties est nécessaire... (et) dans ce code il existe un mécanisme de résolution des conflits. Il n'a été utilisé que six fois en deux ans. »

Il est fait ici référence au Voluntary Code of Practice mis en place par la British Property Federation et la Standing Conference of Archaeological Unit Managers, qui s'applique aux accords amiables passés entre les services archéologiques et les promoteurs dans le cadre des fouilles sur les sites de développement immobilier.

En réalité, la plupart des sites de développement immobilier ne posent pas de problèmes majeurs qui ne puissent être résolus par ce code. Mais, comme on le souligne très justement dans le même article, « Les choses se gâtent quand les archéologues trouvent quelque chose qu'ils n'avaient pas prévu. » Et c'est bien dans cette catégorie que tombe le Rose Theatre.

- Le PPG 16

Qu'en est-il des centaines, voire des milliers de sites archéologiques qui ne peuvent bénéficier de la procédure du classement ? Leur sort a radicalement changé au cours de ces trente dernières années.

Le début des années 1960, a vu le début de deux décades d'excavation urbaine et rurale, principalement financées par le gouvernement en réponse à la pression immobilière, qui a connu des jours encore plus beaux sous Thatcher, comme l'évoque à propos du Rose avec humour le Financial Times du 16 mai 1989, « Seule la nouvelle ère de prospérité conservatrice pouvait rendre possible la découverte de tels trésors ».

En revanche, la capacité à enregistrer l'information recueillie au cours des fouilles n'a pas suivi avec pour conséquence directe un énorme arriéré. Tout ceci n'a fait qu'amplifier le sentiment existant – tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de la profession (d'archéologue) –, que

l'excavation non suivie de publication est tout aussi destructrice et irresponsable que la pression immobilière.

On a alors généré cette philosophie qui considère que la conservation, par opposition à l'excavation, devrait être la méthode de prédilection pour gérer les ressources archéologiques.

Ces changements de perspectives ont mené progressivement à l'adoption d'autres politiques et à la mise en place, en 1990, du Planning Policy Guidance Note 16 Archaeology and Planning (PPG 16).

Ce texte qui comme son intitulé l'indique n'a pas de valeur contraignante est néanmoins considéré unanimement par les personnes interrogées au cours des entretiens comme un tournant majeur de l'archéologie en Angleterre, parce qu'il envisage un autre rapport à l'archéologie, riche des enseignements à tirer des erreurs commises sur le site du Rose Theatre.

*Schématiquement, le texte principal s'organise de la sorte :*

Les § 3 à 14 traitent de l'importance de l'archéologie.

Les § 15 à 31 traitent des procédures liées aux processus décisionnels inhérents à l'aménagement :

- Plans de développement,
- Enregistrement des monuments et sites,
- Demandes de permis,
- Octroi du permis,
- Permis soumis à conditions,
- Découverte de vestiges archéologiques durant la phase de construction.

À cela, viennent s'ajouter cinq annexes qui traitent entre autres des institutions, des points de contacts pour l'enregistrement des monuments, ...

Dans sa partie introductive, d'emblée il est dit que : les vestiges archéologiques doivent être considérés comme une ressource limitée et non renouvelable... C'est pourquoi une gestion appropriée est essentielle pour leur permettre de survivre dans de bonnes conditions. En particulier, il faut veiller à ce que des vestiges archéologiques ne soient pas inutilement détruits de façon insensée... (§ 6)

Cette position se prolonge dans le § 8 : quand des sites archéologiques de portée nationale sont menacés par le développement immobilier, qu'ils soient ou non classés, la faveur doit être donnée à une présomption qui va dans le sens de leur préservation physique.

Plus loin, le texte aborde les éléments de façon plus concrète. Il établit par exemple que tous les County Councils tiennent un registre des monuments et sites (Sites and Monuments Records - SMRs). Dans l'agglomération de Londres, c'est à English Heritage que revient cette tâche. « Toute autorité de planification est invitée à faire appel aux compétences des County Archaeological Officers ou à leur équivalent (selon le cas) ». (§ 17)

Au sujet des demandes de permis, on peut lire au §19 : Les besoins de l'archéologie et ceux du secteur immobilier peuvent être réconciliés et les conflits potentiels évités de façon

significative si les promoteurs entrent en discussion avec l'autorité de planification au sujet de leur projet de développement à un stade suffisamment précoce... (§ 20). Ces consultations aideront les promoteurs potentiels à prendre conscience à l'avance de la sensibilité archéologique d'un site...

Plus loin, le § 29, au sujet des conditions auxquelles peuvent être soumis les permis, après avoir livré le principe général, est rédigé en ces termes : les autorités de planification doivent s'assurer que les conflits potentiels soient désamorçés et que les accords avec les promoteurs soient conclus avant l'octroi du permis. Lorsqu'il est nécessaire d'assortir l'autorisation de certaines conditions (...) il faut s'assurer que celles-ci soient justes, raisonnables et praticables.

Lorsqu'on se trouve dans un cas de condition négative, le PPG 16 propose un modèle de clause au § 30 : « Aucun projet immobilier ne prendra place dans la dite zone (...) tant que le demandeur n'aura pas garanti la mise en place d'un programme de travail archéologique en accord avec le schéma écrit de recherche soumis par le demandeur et approuvée par l'autorité de planification. »

Dans la partie consacrée à la découverte de vestiges archéologiques durant la phase de construction, au § 31, on trouve une tentative de solution pour les cas similaires au Rose Theatre et on peut lire :

Le présent guide (les paragraphes 19 et 20 en particulier) a été conçu pour minimiser les situations où des problèmes surgissent de façon tout à fait inattendue au cours de la phase de construction. Néanmoins, et malgré la plus grande rigueur dans la recherche au cours des demandes de permis, il peut y avoir des cas où la présence de vestiges archéologiques ne se révèle qu'après le début de la construction. Les promoteurs peuvent s'assurer contre le risque d'une perte substantielle...

Si le conflit persiste à ce stade, English Heritage peut jouer un rôle de conseil, tout comme le « Liaison Group » institué entre les archéologues et les promoteurs immobiliers... En cas de monument d'importance nationale, le Secrétaire d'État dispose de la possibilité de classer le monument, tout comme il peut aussi révoquer le permis, au même titre que l'autorité qui l'a délivré. Dans ce cas de figure, le promoteur aura le droit à une compensation.

Comme on peut le voir, le PPG 16 ne revêt pas de caractère coercitif en ce sens qu'il n'impose, qu'il ne prévoit pas de sanction. Il s'agit d'un texte relativement souple qui donne une orientation aux acteurs. Bien sûr, sur le plan légal, il aura toujours une valeur interprétative qui lui confère un certain degré d'autorité. C'est pourquoi, les pouvoirs locaux, qui sont chargés à leur niveau de prendre des normes qui sont pour leur part coercitives, tels les plans d'aménagement du territoire, préfèrent s'inspirer largement des principes généraux édictés dans le PPG 16.

C'est ainsi qu'au fil du temps, le PPG 16 s'est implanté dans le paysage juridique et s'est imposé dans les pratiques, indirectement, à travers les actes pris à l'échelon local.

À la base il y avait donc la volonté d'éviter d'imposer une fois pour toute un nouveau cadre légal coercitif et rigide applicable à tous et en toute circonstance. En effet, comment traiter de façon identique le cas de l'octroi d'un permis de bâtir pour un immeuble dans un centre urbain de 10.000 âmes à celui d'une autorisation de même nature délivrée par une autorité confrontée à la complexité de la gestion d'une ville de plusieurs millions d'habitants ? Comment, dans un

pays aussi vaste que l'Angleterre, imposer un cadre unique sans prendre en considération les différences, régionales, culturelles, économiques des différentes structures chargées de traduire cette nouvelle « philosophie » dans les faits ?

Plutôt que d'imposer une législation unique, le PPG 16, par sa souplesse, a permis justement des adaptations et une application différenciée selon les besoins. C'est aux institutions locales que revient la tâche de traduire la PPG 16 en droit à travers des textes législatifs de portée locale comme ceux relatifs à l'aménagement du territoire.

En substance, dans son introduction, le PPG 16 énonce que son contenu s'adresse aux autorités chargées de l'établissement des plans d'aménagement, des propriétaires, des promoteurs immobiliers, aux associations et au grand public. Il donne la ligne générale de la politique du Secrétaire d'État en matière de site archéologique en milieu urbain et rural tant du point de vue de leur conservation que de leur enregistrement. Il donne des conseils quant la gestion de vestiges archéologiques et quant au poids à leur donner dans le cadre de décisions à l'aménagement et aux conditions auxquelles peuvent être soumises de telles décisions (d'autres mécanismes de contrôle sont prévus pour les monuments classés...). Le « Guidance » rassemble et étend les pratiques au sein du cadre législatif existant. Il investit les autorités locales de nouvelles compétences mais ne devrait pas augmenter significativement leur tâche.

Au fil des années, si l'on regarde l'ensemble des institutions locales, on peut constater que le PPG 16 a véritablement « tissé » un filet de textes qui vont dans le même sens.

Bien sûr, il n'existe jamais sur le plan législatif de situation qui ne puisse être améliorée. C'est ainsi que le PPG 16 a fait l'objet, à plusieurs reprises, d'évaluation et d'analyses critiques qui ont pour objectifs l'adoption d'amendements.

#### *Évaluation du PPG 16 après 12 mois de fonctionnement*

Le premier examen de ce texte a eu lieu en 1992

En 1992, English Heritage, à la demande du Département de l'Environnement, a commandé à Pagoda Project un rapport sur l'évaluation du PPG 16 sur la base d'interviews et de réactions écrites de personnes travaillant dans des institutions directement impliquées dans les procédures liées à la délivrance de permis et dans l'archéologie. Dans ce texte intitulé « An evaluation of the impact of PPG 16 on archaeology and planning », les auteurs font ressortir au niveau du résumé certains éléments saillants.

Ainsi, douze mois seulement après sa mise en application, on peut déjà observer que l'esprit du PPG 16 est très largement épousé par l'ensemble des autorités locales de planification en Angleterre. Le PPG 16 a eu en revanche moins d'impact là où les procédures de planification étaient déjà bien établies au préalable.

Les grands projets immobiliers intègrent bien le concept de la consultation préalable et l'insistance des autorités dans l'évaluation et la détermination du permis.

Parmi les tendances qui semblent au moins indirectement influencées par le PPG 16 E, on relève :

- Une augmentation des recours à un consultant en archéologie et la commande de recherches préalables à la demande de permis pour les projets importants,
- Une augmentation des évaluations sur le terrain,
- Une augmentation dans le recours à des conditions auxquelles sont subordonnés les permis dans le but de garantir le financement des fouilles, de leur analyse ainsi que la publication des résultats.

Parmi les questions soulevées par l'application du PPG 16 qui demandent un éventuel réajustement dans le futur, on peut citer :

- Le besoin de mieux communiquer les avantages de la consultation préalable et de l'évaluation archéologique, en particulier à l'attention des petits promoteurs immobiliers,
- Le besoin d'améliorer le feedback des autorités locales au County Archaeologists après l'octroi du permis de bâtir pour leur permettre de vérifier le respect des éventuelles conditions qui lui seraient éventuellement assorties,
- L'augmentation de la masse de travail imposée au County Archaeologists,
- Le besoin d'améliorer les informations et les spécifications relatives au travail archéologique au profit des candidats et ceci afin d'assurer une concurrence loyale entre eux.

Au niveau de l'enquête préalable au permis, les auteurs constatent une augmentation des consultations par les promoteurs liée à l'introduction du PPG 16. « Cependant, 76% des County Archaeologists nous ont dit ne pas recevoir suffisamment de demande de consultations préalables surtout de la part des petits promoteurs et ceci n' a pas changé depuis la mise en vigueur du PPG 16. » (LANE & VAUGHAN, 1992, p. 6).

Les auteurs relèvent aussi une croissance dans le recours à des consultants en archéologie. Ils rapportent que certains promoteurs se plaignent de l'inutilité de l'information fournie par les autorités de planification et les County Archaeologists. Ils souhaiteraient plutôt recevoir des cartes reprenant précisément les zones sans potentiel archéologique.

En ce qui concerne l'octroi du permis, il semble hautement improbable qu'un promoteur puisse soumettre, où que ce soit en Angleterre, une demande de permis qui ne soit pas prise en considération pour son potentiel archéologique.

Le rapport épingle ici cet intéressant phénomène : dans un County typique, il y a environ entre 10 et 20.000 demandes de permis par an. 5% de ces demandes (500 à 1.000) requièrent une enquête plus approfondie. Parmi celles-ci, 100 à 200 (soit 1% du total) requièrent une intervention de nature archéologique. Il y a des districts comme York ou la City de Londres où la proportion de demandes avec une implication archéologique est largement supérieure.

Il est fait état aussi de quelques districts qui ne coopèrent pas avec les County Archaeologists en raison de divergences politiques majeures entre les autorités du County et celle du District. (LANE & VAUGHAN, 1992, p. 10).

En ce qui concerne l'octroi de permis soumis à des conditions, la formule proposée par le § 30 du PPG 16 (cf. supra) est la plus répandue. Elle représente au moins 65% des permis impliquant un aspect archéologique selon 22 des 46 County Archaeologists interviewés (idem p. 15).

Le rapport insiste sur l'importance qu'il faudra accorder à la façon dont l'information au sujet des conditions est transmise aux County Archaeologists, afin de leur permettre de surveiller le respect de ces conditions de façon plus efficace.

Au registre des problèmes divers, on peut noter un accroissement dans la charge de travail des County Archaeologists, de l'ordre de 25 à 50% et jusqu'à 100% dans les cas les plus critiques, et ceci malgré une diminution des demandes liées à une récession (20% en moins en 1991 par rapport à 1990).

Par ailleurs, en termes de communication, alors que le PPG 16 a fait l'objet d'un battage médiatique, depuis lors, ni le Secrétaire d'État, ni English Heritage n'ont effectué aucun travail pour faire connaître l'outil. Dans le même sens, la grande majorité des personnes qui ont participé à l'enquête proposent qu'un effort soit fait pour améliorer la communication à destination des petits promoteurs immobiliers.

En ce début d'année 2004, le PPG 16 est soumis à une nouvelle évaluation dont les résultats sont encore attendus.

#### 4. Conclusion provisoire : les prochaines étapes

Dans une phase ultérieure, du point de vue du fond, à propos de la fonction du site, nous souhaiterions approfondir le cheminement des idées qui ont foisonné autour du potentiel du Rose à développer mais qui pour la plupart sont restées lettre morte. Les premières ébauches de projets de muséalisation sont produites par Heritage Products en 1991 à la demande du Rose Theatre Trust. Il faut attendre 1999 pour voir un projet aboutir. Que s'est-il passé entre 1991 et 1999 ? Pourquoi y-a-t-il eu un si long temps d'arrêt ? Pourquoi l'ouverture au public a-t-elle été si tardive, au-delà du manque de moyen systématiquement évoqué comme obstacle majeur ? Quelles ont été les suites données à l'étude de Heritage Projects à l'époque ? Qu'est-il advenu de la proposition de Heritage Products qui préconisait, déjà en 1991, de mettre en place un « working party », sorte de consortium regroupant autour de la table les acteurs directement impliqués, Faut-il déplorer l'absence d'une « figure de proue » qui aurait pu maîtriser le projet dans les différentes phases de son évolution.

Un autre point majeur mérite d'être investigué plus en profondeur : la fermeture de l'exposition en 2001. Pourquoi le site, malgré tous les efforts consentis, n'a-t-il pas été en mesure d'attirer suffisamment de visiteurs ?

Par ailleurs, il serait aussi intéressant de passer en revue les différentes alternatives formulées sur le plan architectural et analyser les raisons du refus qui leur a été opposé.

Il conviendrait aussi d'analyser les relations entre les différentes attractions culturelles et/ou touristiques (le Rose, le New Globe ISGC, le site original du Globe, la Tate Modern, ...) présentes à Bankside et dans les environs au jour d'aujourd'hui et voir dans quelle mesure elles peuvent être perçues comme concurrentes ou/et complémentaires (le Rose et le Globe).

Enfin, de façon plus technique, en termes de processus décisionnels, il faudra réaliser une analyse approfondie du conflit qui s'est noué autour du Rose en y incluant le rôle des acteurs ainsi que leur mode de fonctionnement dans le cadre d'une situation conflictuelle. Quels sont leurs intérêts ? Adoptent-ils une démarche coopérative ou destructrice ? Quels sont les outils à leur disposition pour exprimer leur avis ? Quelle est l'instance au cours de laquelle telle ou telle décision est prise ? En outre, il conviendra d'utiliser ces différents éléments comme autant de critères constitutifs d'une grille d'analyse de manière à lire de façon transversale le cas du Rose, celui de Périgueux ainsi que celui de Saragosse.

Pour parvenir à cette étape, il faudra au préalable se faire une idée plus précise du contexte politique de l'époque, et notamment analyser la redistribution des compétences au niveau de l'« agglomération londonienne » lorsqu'en 1986, Margaret Thatcher a démantelé le Greater London Council pour augmenter la marge de manœuvre des Boroughs.

Le contexte politique à l'échelon local (comité de quartier par exemple) ainsi que le tissu social sont aussi des données majeures dans le développement du quartier. Ces dimensions mériteraient donc d'être investiguées plus avant d'autant que les sociétés anglo-saxonnes se distinguent par leur haut degré de développement des mécanismes de participation citoyenne. À cet égard, il nous reste encore à rentrer en contact avec un promoteur immobilier qui semble très actif et très impliqué dans le développement du quartier de Bankside.

## 5. Personnes interviewées

Nous en profitons pour adresser nos plus vifs remerciements,

À Simon Blatherwick, archéologue dans le bureau de consultance Gifford.

Monsieur Blatherwick est l'un des rares acteurs qui a participé à l'excavation, en tant que co-responsable du chantier alors qu'il travaillait pour le Museum of London.

Par ailleurs, Monsieur Blatherwick a eu l'extrême gentillesse de nous faire parvenir une copie de la revue de presse qu'il avait constituée au cours de l'année 1989 et dans laquelle nous avons trouvé une foule de renseignements particulièrement utiles.

À Steven Brindle, archéologue à English Heritage qui est en charge du dossier du Rose Theatre.

À Madame Sarah Gibson, Senior Archaeology Officer au Soutwark Council, qui gère le patrimoine archéologique sur son entité.

Au Docteur Clare Graham, coordinatrice de projet du Rose Theatre Trust.

Le Docteur Graham a une formation en histoire de l'architecture.

Et aussi à nos partenaires du projet APPEAR, David Miles, Chief archaeologist, et Valérie Wilson, archéologue à English Heritage, qui nous ont fourni une impressionnante et inestimable documentation, qui ont très aimablement accepté de répondre à nos innombrables questions et qui auront donc été une source d'inspiration pour de nombreux passages de ce document.

## 6. Bibliographie

BRINDLE S., 2003. *The Rose Theatre - A Discussion Paper*.

BADIE B. & HERMET G., 1990. *Politique comparée*, Thémis-Science politique, PUF, Paris.

CALLON M., 1986. Some elements of a sociology of translation, *In* : LAW J. (éd.), *Power, Action and Belief*, A New Sociology of Knowledge, Routledge and Paul Kegan, London.

DEPARTMENT OF THE ENVIRONMENT, 1990. PPG 16, Planning Policy Guidance : Archaeology and Planning, November.

DODIER N. & BASZANGER I., 1997. Totalisation et altérité dans l'enquête ethnographique, *Revue française de sociologie*, pp. 3-66.

DODIER N., 1997. Remarques sur la conscience du collectif dans les réseaux socio-techniques, *Sociologie du travail*, pp. 131-148.

ECCLES Ch., 1990. *The Rose Theatre*.

GOYDER J., 1992. Cas Notes, Scheduling Monuments: the Rose Theatre Case, *International Journal Cultural Property*, Vol. 1, 2.

GRAHAM Cl., 1999. *The Rose: Bankside's first Theatre*, the Rose Theatre Trust.

GURR A., 1992. Cultural Property and « Sufficient Interest »: the Rose and the Globe sites, *International Journal Cultural Property*, Vol.1, 1, pp. 9-25

JAHODA M., MORTON M. D. & COOK S., 1951. *Research Methods in Social Relations*, The Dryden Press, New York, vol. 1.

LANE J. & VAUGHAN S., 1992. Pagoda Projects a study for English Heritage. An evaluation of the impact of PPG 16 on archaeology and planning, 31 janvier.

LEMIEUX C., 2000. *Mauvaise presse. Une sociologie compréhensive du travail journalistique et de ses critiques*, Paris, Métailié.

LONDON ARCHAEOLOGIST, 1989. vol. 6, 3, pp. 62-5.

MAROY Ch., 1995. L'analyse qualitative d'entretien, *In* : ABARELLO L. & al. *Pratiques et méthodes de recherche en sciences sociales*, A. Colin, Paris, pp. 83-110.

PIAGET J. 1970. *Epistémologie des sciences de l'homme*, Gallimard, Paris.

REDMAN M., 1990. Archaeology and Development, *Journal of Planning and environmental Law*, February.

SCHATZMAN L. & STRAUSS A., 1973. *Field Research for a Natural Sociology*, Englewood Cliffs, Prentice Hall.

STRAUSS A. & CORBIN J., 1990. *Basics of Qualitative Research. Grounded Theory Procedures and Techniques*, Sage Publications, Newbury Park, London, New Delhi.

THE BATTLE OF THE ROSE, [www.timothydalton.com/new\\_page\\_4.htm](http://www.timothydalton.com/new_page_4.htm).

THÉVENOT L., 1995. L'action en plan, *Sociologie du travail*, 3, pp. 411- 434.

WAINWRIGHT G. J., 1989. Saving the Rose, *Antiquity* 63, pp. 430-5.